



# **Rapport d'Orientations Budgétaires**

## **LE TAILLAN-MÉDOC 2022**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 3 mars 2022**

# SOMMAIRE

## I – LE CONTEXTE NATIONAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1. **Le contexte économique**
  - a. La situation économique internationale
  - b. De la zone Euro
  - c. En France
2. **La situation des finances publiques**
  - a. La situation nationale
  - b. La situation des finances publiques locales
  - c. PLF 2022 – Principales dispositions concernant les finances locales

## II – SITUATION BUDGÉTAIRE ET PERSPECTIVES POUR LA VILLE

1. **Situation financière de la commune**
  - a. Les épargnes
  - b. La capacité de désendettement
  - c. La dette
  - d. Les recettes / Les dépenses
2. **Les orientations financières**
  - a. Les grandes orientations 2022
  - b. La vision sur le mandat (PPI)
  - c. Prospective financière

## III – ANNEXES

1. **Situation des finances publiques - avenir des critères de Maastricht**
2. **Mesures en faveur des collectivités locales – PLF 2022**
3. **Enjeu de la maîtrise de la dépense publique**
4. **Optimisation des recettes**

# PRÉAMBULE

Avant Le vote du budget le 7 avril 2022, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, présente au conseil municipal un rapport sur :

- **les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- **les engagements pluriannuels** envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- **la structure et la gestion de la dette** contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- **une présentation de la structure des effectifs** et de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

**La présentation du ROB constitue une formalité substantielle.**

Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la Nouvelle »).

# **I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET DES FINANCES PUBLIQUES**

## **1. Le contexte économique et financier**

- a. La situation économique internationale**
- b. De la zone Euro**
- c. En France**

## **2. La situation des finances publiques**

- a. La situation nationale**
- b. La situation des finances publiques locales**
- c. PLF 2022 – Principales dispositions concernant les finances locales**

# 1 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

**Après une année 2020 difficile pour la plupart des pays, on observe au niveau mondial une reprise réelle de la croissance en 2021 (+5,6%) qui devrait se poursuivre en 2022 (+4,5%).**

Cette reprise n'est toutefois pas homogène ni dans le temps ni dans l'espace entre tous les pays, ce qui crée des tensions sur les chaînes d'approvisionnement internationales avec des effets pénalisant sur plusieurs grands secteurs d'activité et concourent globalement à une pression inflationniste.

La France fait partie, dans la zone euro, des pays qui ont rebondi fortement en 2021 (+ 6,2%) et devrait poursuivre en 2022 (+ 3,6 à 4%) avec des effets induits positifs en terme d'emploi et de consommation.

**La France n'a pas abordé la crise sanitaire avec des finances publiques solides et s'efforce aujourd'hui de restaurer la situation.**

La France est, au niveau européen, en matière de déficit public et de dettes en queue de peloton; les mesures décidées pour amortir en 2021 la crise sanitaire ont détérioré encore ces mêmes indicateurs.

Le Projet de Loi de Finances 2022 prévoit toutefois pour 2022 une réduction du déficit public à -4,8 % du PIB et une baisse du taux d'endettement à 114 % du PIB ; le déficit devant rejoindre le niveau de 3% à l'horizon 2027. De nombreux rapports officiels et d'experts expriment une inquiétude forte sur l'avenir des finances publiques et ses potentiels conséquences pour les collectivités territoriales.

**L'épargne (excédent des recettes de fonctionnement par rapport dépenses de fonctionnement) demeure l'indicateur clef pour les collectivités.**

L'épargne brute des communes, en particulier celles de plus de 10 000 habitants, après s'être dégradée en 2020 devrait en moyenne se redresser en 2021. En 2019, la situation financière des villes de Bordeaux Métropole est saine.

Le Projet de Loi de Finances 2022 inquiète pour l'avenir des finances locales. Même s'il intègre des hypothèses de stabilité globale des concours financiers (fonctionnement) et une augmentation des soutiens à l'investissement, la réforme des indicateurs de péréquation pourrait influencer négativement sur le recouvrement de recettes supplémentaires. Il n'est pas possible à ce stade d'en mesurer les impacts positifs ou négatifs sur une commune comme le Taillan-Médoc.

# 1 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

## a. La situation économique internationale

La reprise mondiale se poursuit. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la production a désormais dépassé son niveau de la fin 2019 et converge progressivement vers la trajectoire anticipée avant la pandémie.

Selon un rapport en date du 01 décembre 2021 de l'OCDE, le taux de croissance mondiale devrait atteindre +5.6 % et 4,5% en 2022 avant de revenir +3,2% en 2023, soit proche des taux observés avant la pandémie.

### Toutefois, la reprise mondiale reste déséquilibrée.

Le redressement vigoureux de l'activité constaté plus tôt dans l'année marque le pas dans de nombreuses économies avancées. L'envolée de la demande de biens depuis la réouverture des économies et l'incapacité de l'offre à suivre le rythme ont engendré un engorgement des chaînes de production. Les pénuries de main-d'œuvre, les fermetures liées à la pandémie, la flambée des prix de l'énergie et des matières premières et la rareté de certains matériaux essentiels sont autant de facteurs qui freinent la croissance et accentuent les tensions sur les coûts. L'inflation a nettement augmenté dans plusieurs régions dès le début de cette phase de reprise.



# 1 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

## b. La situation économique en zone euro

### La croissance s'est poursuivie en 2021 avec un rythme soutenu

Au 3<sup>ème</sup> trimestre, l'activité de la zone euro a maintenu son rythme de croissance : +2,2 %, après +2,2 % au 2<sup>ème</sup> trimestre.

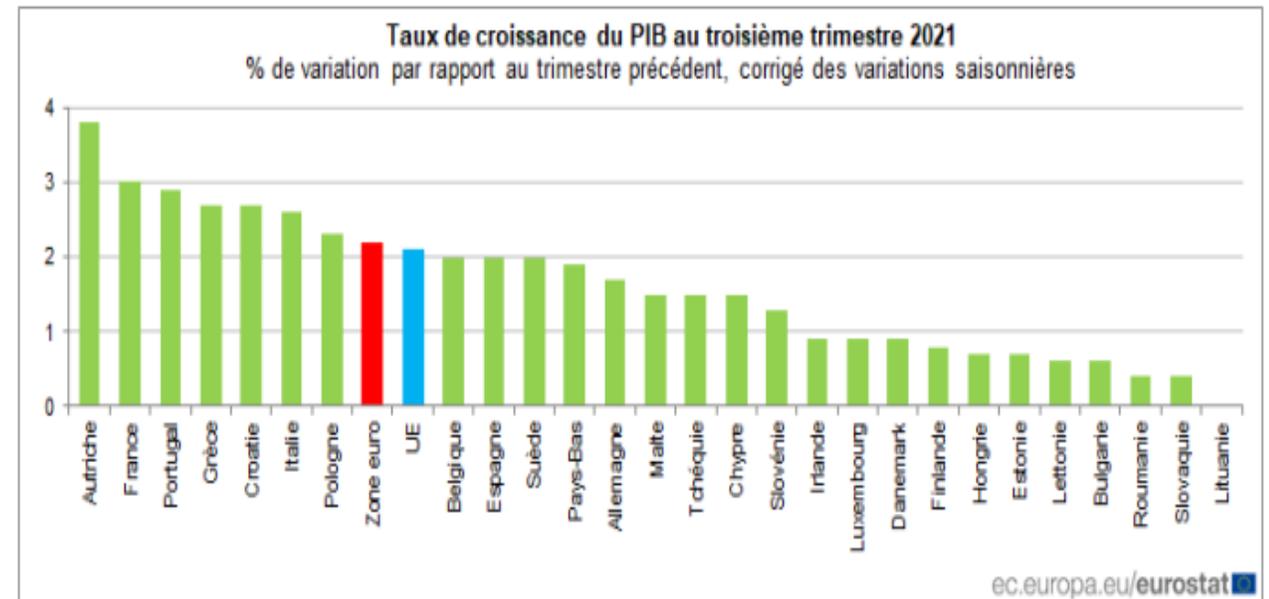
La croissance de la zone euro devrait atteindre +5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ +4,1 %

Elle s'est effectuée à des rythmes différenciés selon les pays.

- **L'Allemagne** a vu sa croissance rester plutôt stable avec une prévision de croissance au T3 à +1,7% après +1,9% au T2

- **L'Italie** a vu sa croissance rester également stable au T3 à +2,6% (contre+2,7% au T2), après une récession de presque 9 % en 2020.

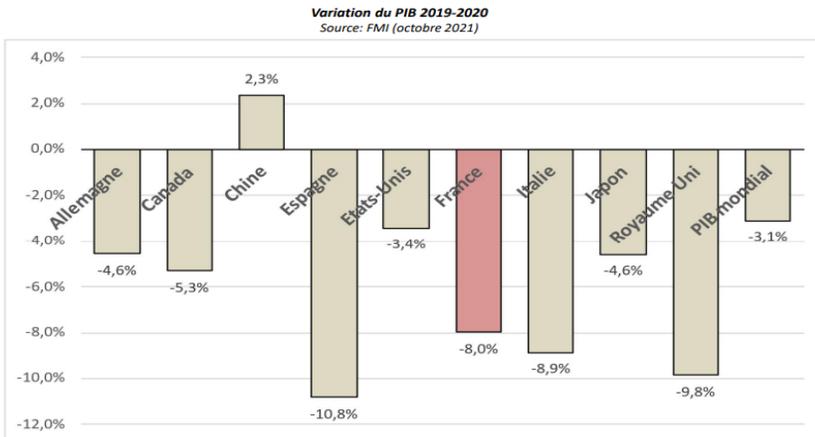
- **L'Espagne** a vu sa croissance accélérer au T3 à +2,0% après +1,1% au T2 mais elle reste encore loin de son niveau d'avant-crise (-6,6 % au troisième trimestre), avec des pertes encore élevées dans la construction et dans les services liés aux activités touristiques, comme l'hébergement restauration et les services de transport ou encore les loisirs.



# 1 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

## c. La situation économique en France

L'économie française a connu en 2020 un choc récessif sans précédent depuis l'après-guerre, enregistrant une perte d'activité de 8 % de PIB, une des plus fortes des principales économies



Une reprise de l'activité économique en 2021 en France est désormais actée et est considérée comme solide.

Après avoir retrouvé son niveau d'avant crise au T3 2021, le PIB du T4 le dépasserait nettement (+0,9%)

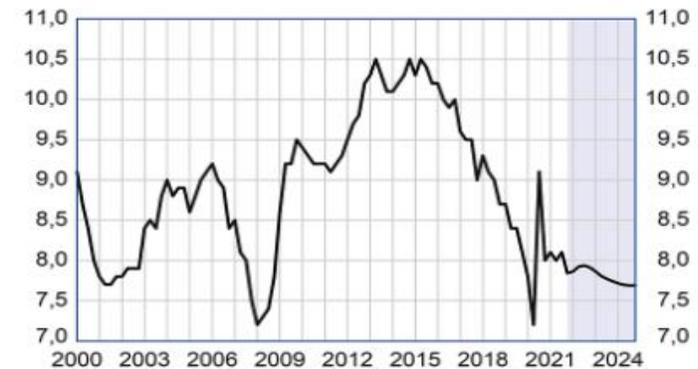
Selon la dernière publication de l'INSEE en date du 28 janvier 2022, « le PIB progresserait de +0,7% au 4<sup>ème</sup> T 2021 et atteindrait en moyenne +7% en 2021, puis 3,6 % en 2022, avant de baisser légèrement à +2,2 % en 2023 et +1,4% en 2024.

Au T4 2021, la consommation des ménages poursuit le dynamisme du T3 (+0,4% après +5 % au T3)

Sur le marché du travail, le taux de chômage se réduit avec un impact de la pandémie désormais stabilisé.

### Graphique 4 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.



## 2 – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

### a. La situation nationale

**EN 2019**

**Au vu des critères de Maastricht dont l'avenir reste incertain (cf annexe 1a)**

**La France n'a pas abordé la crise sanitaire avec des finances publiques restaurées.**

Les résultats sur la situation des finances publiques en 2019 (rapport Cour des Comptes 30/06/2020) témoignent de ce redressement inachevé.

- Le déficit public s'est établi à -3,1% de PIB malgré les efforts des collectivités locales en 2019

- Depuis 40 ans, la dette publique en part de PIB a augmenté presque sans discontinuer pour atteindre 98,0% du PIB en 2019

- La dépense publique reste élevée

**EN 2020**

**En 2020, le choc subi par les finances publiques est massif. (cf annexe 1b)**

Le rapport de la Cour des Comptes du 22/06/2021 confirme cet état des lieux.

- Le déficit public s'établit pour 2020 à 211,5 Mds€ soit -9,2% du PIB

- La dette publique a augmenté de près de 20% de PIB par rapport à 2019, pour s'établir à 115,7% de PIB (soit 2 650 Md€)

- Les dépenses de l'ensemble des administrations publiques ont augmenté de 73,6Mds€, soit +5,5% pour représenter 62,1% du

PIB.

Ratios de finances publiques(en % du PIB)									
Sources : Insee									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Déficit public	-5,0	-4,1	-3,9	-3,6	-3,6	-2,9	-2,3	-3,1	-9,2
Dette publique (brute)	90,6	93,4	94,9	95,6	98,0	98,3	98,0	97,6	115,7
Dépenses publiques	57,1	57,2	57,2	56,8	56,7	56,5	55,6	55,4	62,1

## 2 – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

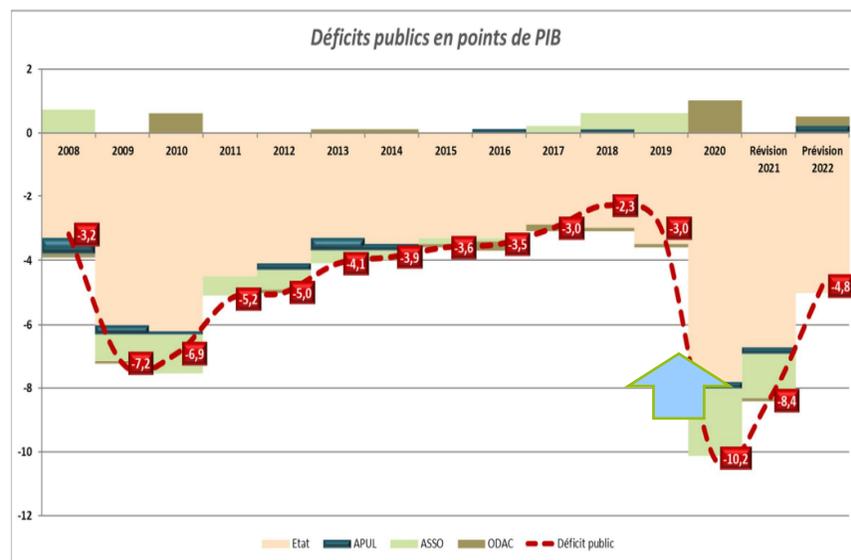
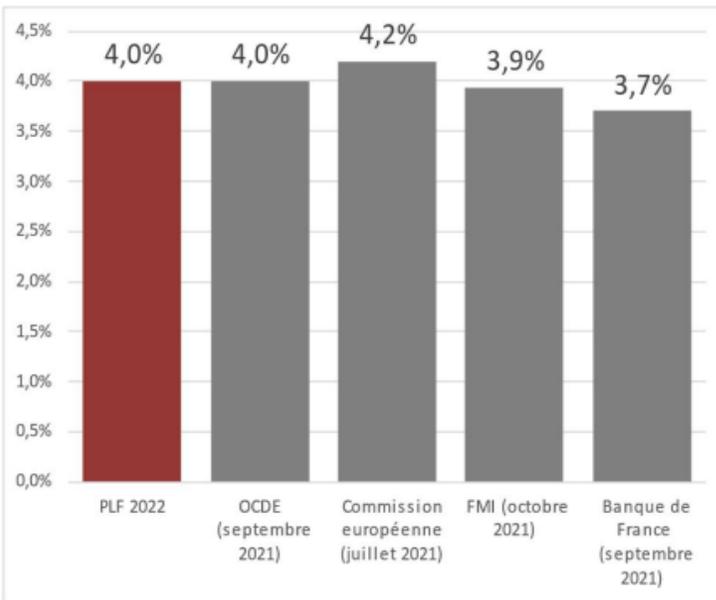
### a. La situation nationale

Le projet de loi de finances 2022 a été présenté au Conseil des ministres du 22 septembre 2021 et a été définitivement adopté le 15 décembre 2021 par l'assemblée nationale.

Selon ce projet, la situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022.

La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6% en 2021 (ré-évaluée à +6,25% derniers chiffres)).

Taux de croissance annuel prévu dans le PLF 2022 et rappel des prévisions des principaux instituts de conjoncture

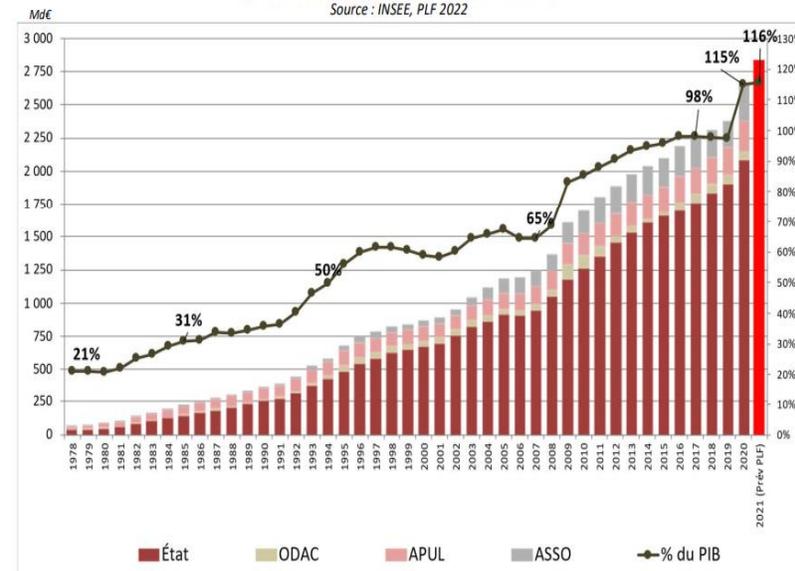


Le déficit public diminuera de l'ordre de 3,5 % de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8% du PIB en 2022.

Le taux d'endettement passerait à 114% du PIB en 2022, contre 115,6% en 2021.

Ce chiffre s'explique en particulier par la fin progressive des dispositifs d'urgence pour répondre à la crise

Dettes des administrations publiques au sens de Maastricht  
Répartition par sous-secteur (milliards d'euros et % PIB)  
Source : INSEE, PLF 2022



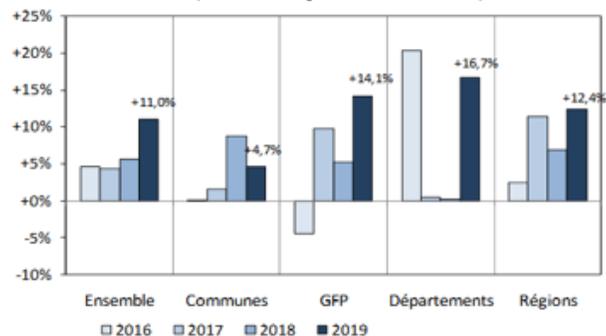
## 2 – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

### b. La situation des finances publiques locales

Avant la crise sanitaire, en 2019, la situation financière des collectivités locales était saine

La Cour des Comptes et l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) avait confirmé la poursuite de l'amélioration de la situation financière des collectivités locales en 2019 grâce à une maîtrise des dépenses (+1,1 %) et un dynamisme des recettes (+2,7 %)

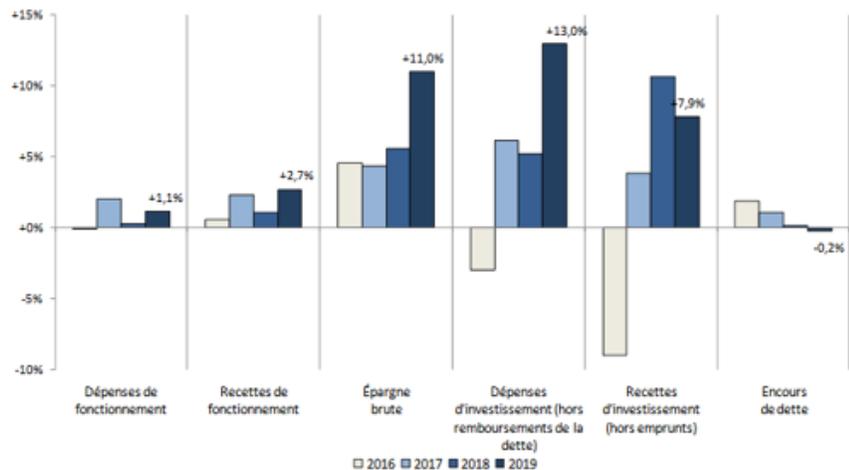
GRAPHIQUE 8 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DE L'ÉPARGNE BRUTE (RECETTES DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT), SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉ (évolutions à périmètres constants)



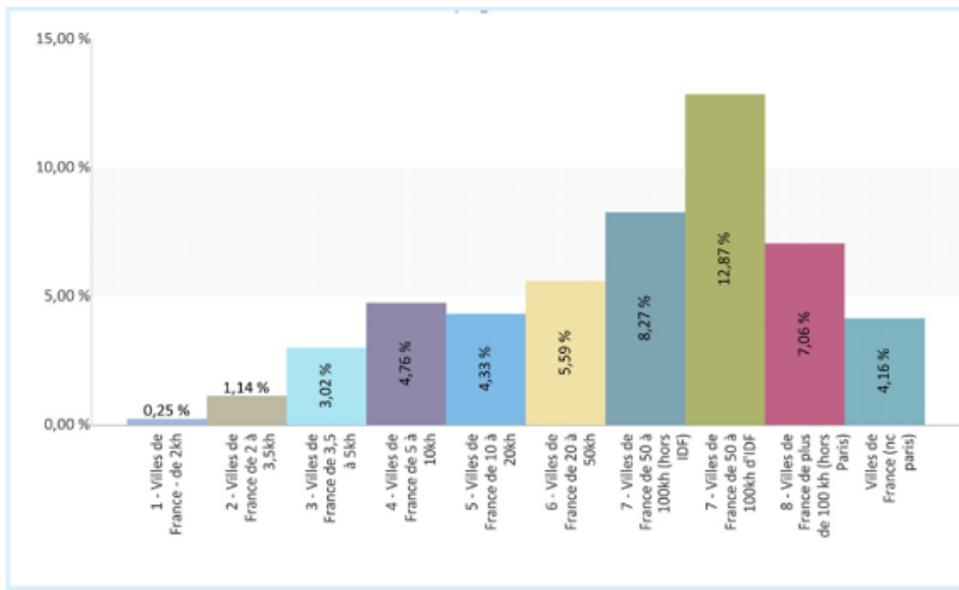
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Une étude conjointe KPMG-Local nova entre 2014 et 2019, spécifique aux communes, confirmait cette évolution favorable avec des augmentations fortes de leur épargne brute.

GRAPHIQUE 3 : TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGRÉGATS COMPTABLES DES COLLECTIVITÉS



L'épargne brute s'était améliorée pour toutes les catégories de collectivités locales de manière forte (+11 % sur l'ensemble des collectivités locales en 2019)



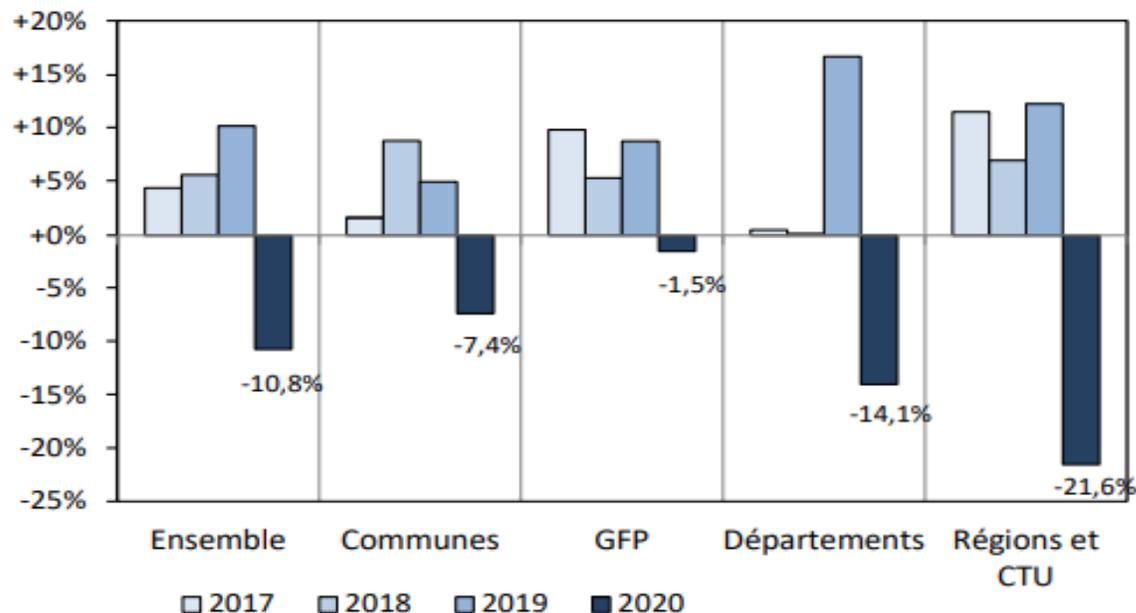
## 2 – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

### b. La situation des finances publiques locales

#### La crise sanitaire de 2020 a profondément modifié la situation

Les finances publiques locales 2020 sont en forte dégradation

L'OFGCL évoque dans son rapport du 23 juin 2021 une baisse de l'épargne brute de -10,8% pour les collectivités locales.



Focus sur les villes de 2 500 à 25 000 habitants

Une dégradation hétérogène entre niveaux de collectivités

La Cour des Comptes illustre cette situation avec une baisse pour toutes les collectivités locales du taux moyen d'épargne brute avec une hétérogénéité de situations entre catégories et strates de collectivités.

« Malgré une nette diminution, le ratio d'épargne des régions était toujours supérieur à celui des communes et des départements fin 2020, les EPCI apparaissant comme la catégorie de collectivités la moins affectée. »

L'épargne brute des petites villes s'élève à **5.0 milliards d'euros** en 2020. Elle représente **192 euros par habitant**, en hausse de 2.5 % par rapport à 2019. Elle sert à financer les remboursements d'emprunts et les dépenses d'investissement.

#### Niveaux de l'épargne en euros par habitant

Communes de :	Epargne de gestion	Epargne brute	Evolution 2020/2019	Epargne nette
2 500 à 5 000 habitants	210	190	+3.8%	110
5 000 à 10 000 habitants	218	197	+3.4%	107
10 000 à 15 000 habitants	215	192	+2.2%	102
15 000 à 25 000 habitants	208	184	-0.5%	89
Ensemble des petites villes	213	192*	+2.5%	103

\* Epargne brute en retirant les épargnes négatives : 195 €/habitant  
58 communes ont une épargne brute négative

## 2 – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

### b. La situation des finances publiques locales

#### En 2021, les finances publiques locales devraient s'améliorer

La note de conjoncture publiée par la Banque Postale fin 2021 présente une 1<sup>ère</sup> simulation de l'évolution des finances publiques locales en 2021.

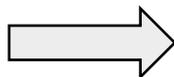
Selon cette étude :

- L'épargne brute augmenterait de +9,4% avec un niveau estimé de +38,5Mds€.
- Les recettes de fonctionnement augmenteraient de +3,3%, dopées notamment par les DMTO (+20%) qui représentent l'intégralité de la progression totale des recettes fiscales.
- Les dépenses de fonctionnement progresseraient de +2,2%, avec une hausse de +1,5% pour les dépenses de personnel malgré le gel du point d'indice de la fonction publique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	20/19 %	2020 Mds €	21/20 %	2021p Mds €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>- 1,8</b>	<b>224,6</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>232,0</b>
Recettes fiscales	- 1,1	151,1	+ 2,2	154,4
Dotations et compensations fiscales	+ 0,0	34,8	+ 4,1	36,2
Participations	+ 5,0	10,6	+ 5,3	11,2
Produit des services	- 12,9	15,3	+ 12,3	17,2
Autres	- 4,0	12,7	+ 1,5	12,9
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>189,4</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>193,5</b>
Dépenses de personnel	+ 1,1	67,5	+ 1,5	68,6
Charges à caractère général	- 2,9	39,8	+ 4,3	41,5
Dépenses d'intervention	+ 0,2	74,1	+ 2,5	76,0
Autres	+ 15,6	4,2	- 7,6	3,9
Intérêts de la dette	- 4,7	3,7	- 5,2	3,5
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>- 10,6</b>	<b>35,2</b>	<b>+ 9,4</b>	<b>38,5</b>
<b>ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>- 18,3</b>	<b>18,8</b>	<b>+ 15,8</b>	<b>21,7</b>

**« L'exercice 2021 devrait faire ressortir que, dans un contexte de crise économique et sociale dont les effets se font encore ressentir, les collectivités locales sont bien au rendez-vous de la relance et continuent de soutenir leur territoire, à la faveur de marges de manœuvre financières retrouvées, mais qui demandent à être confortées. »**

Rapport Cour des Comptes  
Les finances publiques- Fascicule 2  
23-11-2021



La Cour des comptes a confirmé l'analyse d'un renforcement de la situation financière des collectivités locales avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement de +2,2% dans un contexte de « perspectives favorables en matière de fiscalité locale et économique

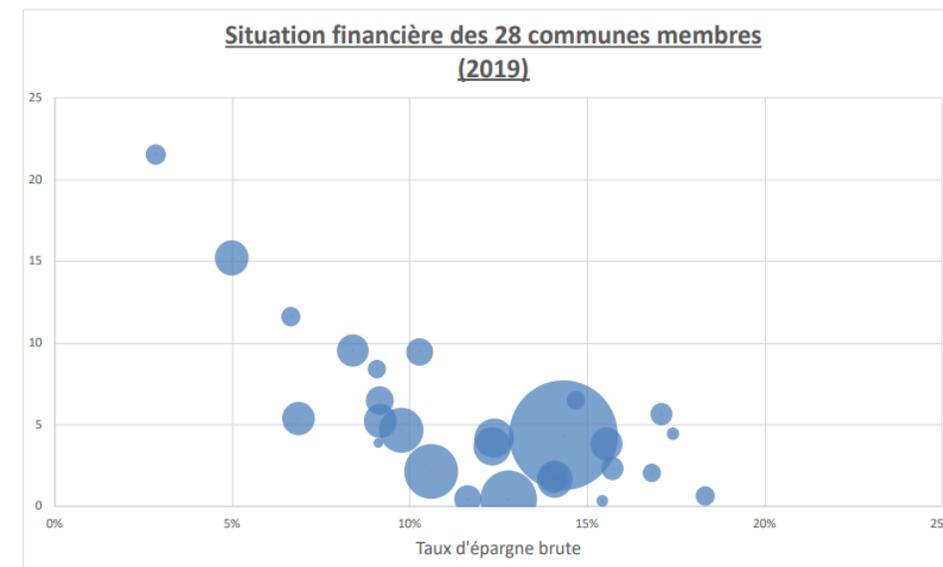
## 2 – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

### b. La situation des finances publiques locales

#### Focus sur les communes de Bordeaux Métropole en 2019

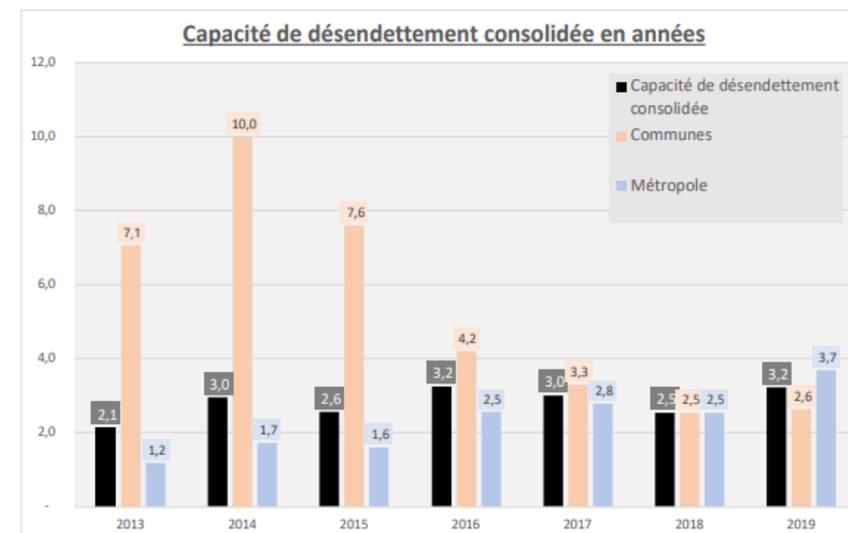
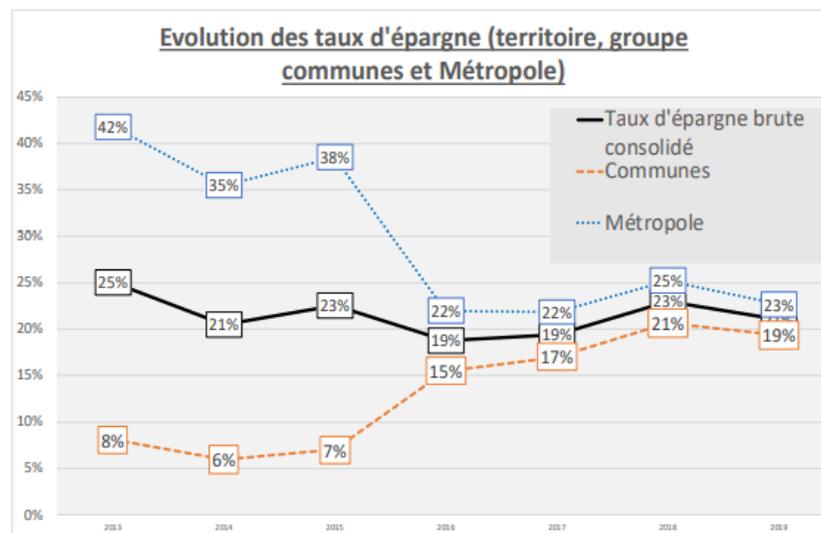
En 2019, les communes du territoire de Bordeaux Métropole présentent en moyenne une situation financière satisfaisante.

Néanmoins, quelques collectivités sont dans une situation plus complexe avec un taux d'épargne inférieur à 7% qui conduit à une capacité de désendettement dégradée.



Depuis 2013/2014, la situation du territoire s'est légèrement dégradée mais surtout resserrée :

- entre les communes et la Métropole avec un transfert d'épargne de la Métropole vers ses communes.
- de façon générale un accroissement de la dette de plus de 40% sur la période qui détériore la solvabilité



## 2 – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

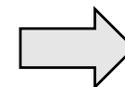
### c. PLF 2022 – Mesures concernant les collectivités locales

La loi de finances 2022, adoptée mi décembre 2021, a adopté des mesures concernant les collectivités locales. Celles-ci, détaillées en annexe 2 de cette présentation, se définissent selon les 3 axes majeurs suivants

#### **UNE STABILITÉ DES DOTATIONS**

**Dont la DGF** (avec une enveloppe maintenue à 26,8 Mds€).

L'évolution de la richesse de péréquation aboutit à des modifications de répartition de DGF entraînant la progression de l'enveloppe de péréquation et la baisse de l'enveloppe DGF.



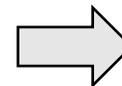
**LA TRAJECTOIRE DE BAISSÉ DE LA DGF DE LA VILLE DEVRAIT PERDURER (prévision BP 22 = - 40K€)**

#### **UNE PÉREQUATION REDÉFINIE**

**(Dotation Solidarité Urbaine- Dotation Nationale Péréquation)**

**Avec une réforme des indicateurs** (potentiel financier, effort fiscal dont les impacts sont encore fortement sous estimés)

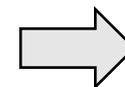
**Avec une augmentation des enveloppes des dotations de péréquations**



**FORTE INCERTITUDE DE CETTE RÉFORME SUR LES INDICATEURS DE LA VILLE QUI POURRONT GRÉVER DANS LE FUTUR LA DGF PERCUE À CE JOUR**

#### **UN SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT RENFORCÉ**

**Avec une hausse des dotations d'aide à l'investissement DSIL, DETR**



**POSSIBILITÉ POUR LA VILLE DE BÉNÉFICIER D'AIDES COMPLÈMENTAIRES**

## **II – SITUATION BUDGÉTAIRE ET PERSPECTIVES POUR LA VILLE**

*(le périmètre d'analyse compare 2014 aux 3 dernières années 2019-2020-2021)*

### **1. Situation financière de la commune**

- a. Les épargnes**
- b. La capacité de désendettement**
- c. La dette**
- d. Les recettes / les dépenses**

### **2. Les orientations financières**

- a. Les grandes orientations 2022**
- b. La vision sur le mandat (PPI)**
- c. Prospective financière**

### **La situation financière de la Ville est excellente**

#### **- Les épargnes sont en hausse**

L'épargne brute continue de progresser. Calculée à 2,15 M€ en 2021, elle a évolué de +0,25M€ (+13,4%) depuis 2019. L'épargne nette poursuit sa hausse également évoluant de 1,02M€ en 2019 à 1,26M€ en 2021.

#### **- Les indicateurs financiers basés sur les épargnes restent très satisfaisants**

Le taux d'épargne brut 2021 est de 18,25%.

Pour information, plus le taux d'épargne brut est haut, meilleure est la situation financière de la collectivité.

Le seuil de 10% est considéré comme celui de référence en dessous duquel la situation doit être appréciée avec vigilance.

La capacité de désendettement 2021 est de 4,87 années et reste en-dessous du seuil de vigilance de 8 ans.

#### **- La dette de la Ville reste maîtrisée**

Avec un encours de 10,47M€, la dette de la Ville reste contenue.

Cela sera le cas pour 2022 avec la volonté de limiter la souscription d'emprunt à hauteur de 1,2 M€ pour le financement des investissements

# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

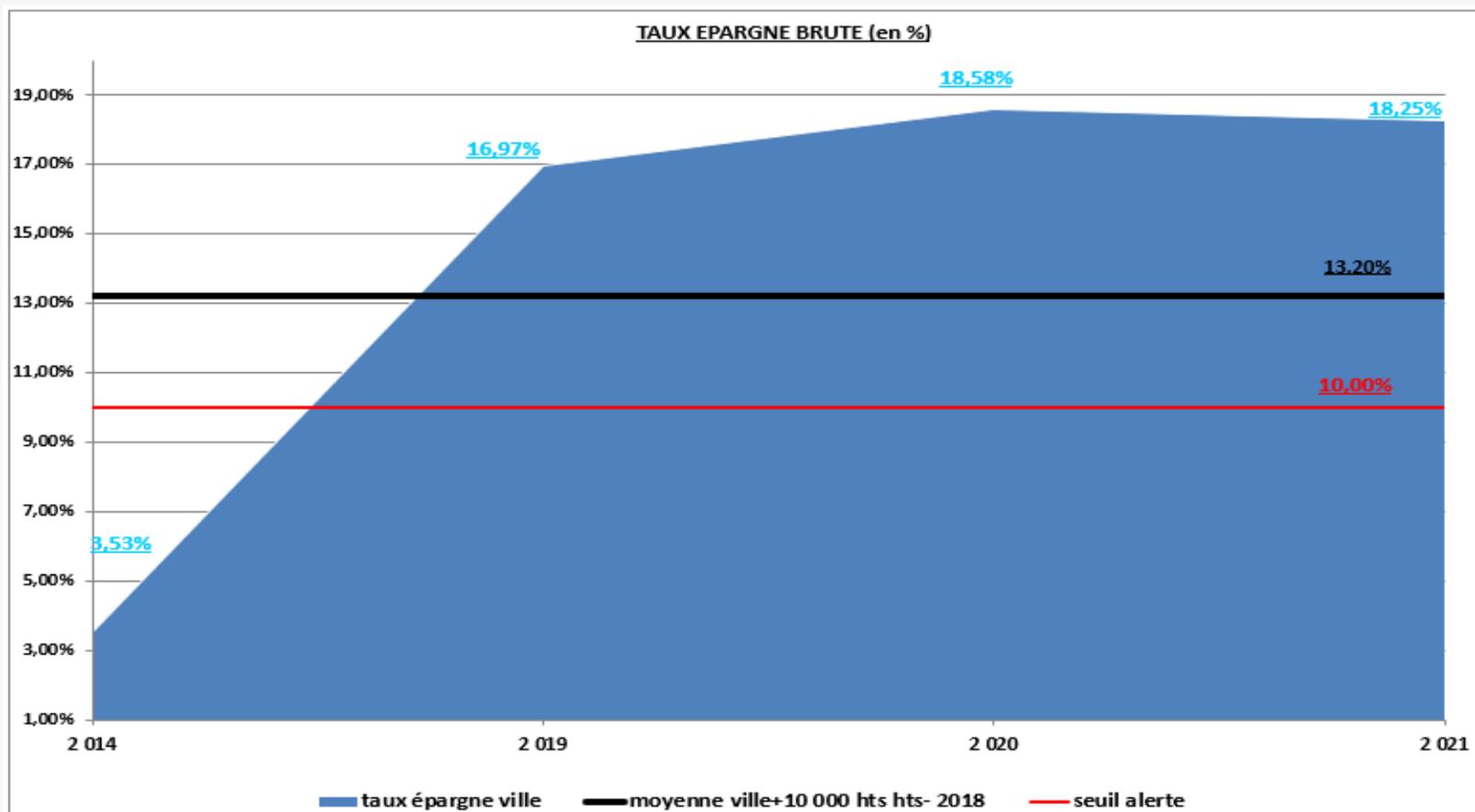
## a. Les épargnes

### Indicateur financier-le taux d'épargne brute (analyse collectivité)

**Le taux d'épargne brut 2021 est de 18,25%, et poursuit une progression forte depuis 2014.**

Pour information, plus le taux d'épargne brut est haut, meilleure est la situation financière de la collectivité.  
Le seuil de 10% est considéré comme celui de référence en dessous duquel la situation doit être appréciée avec vigilance.

Taux épargne  
brute =  
Épargne brute /  
Recettes réelles  
fonctionnement



# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## a. Les épargnes

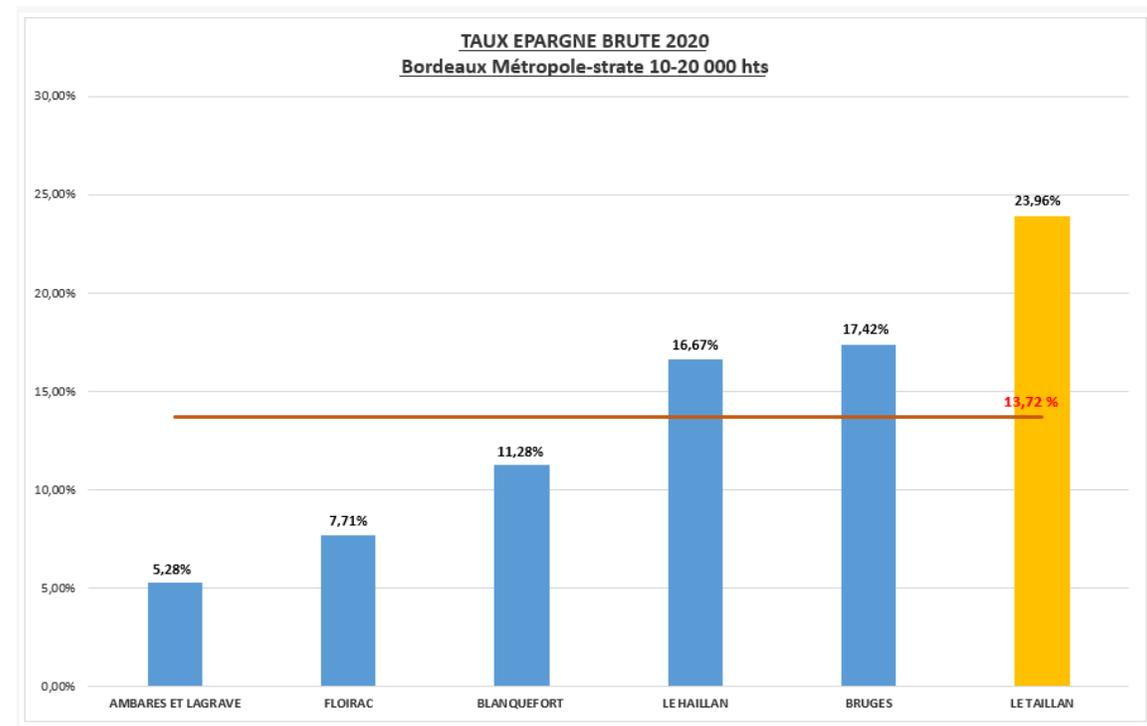
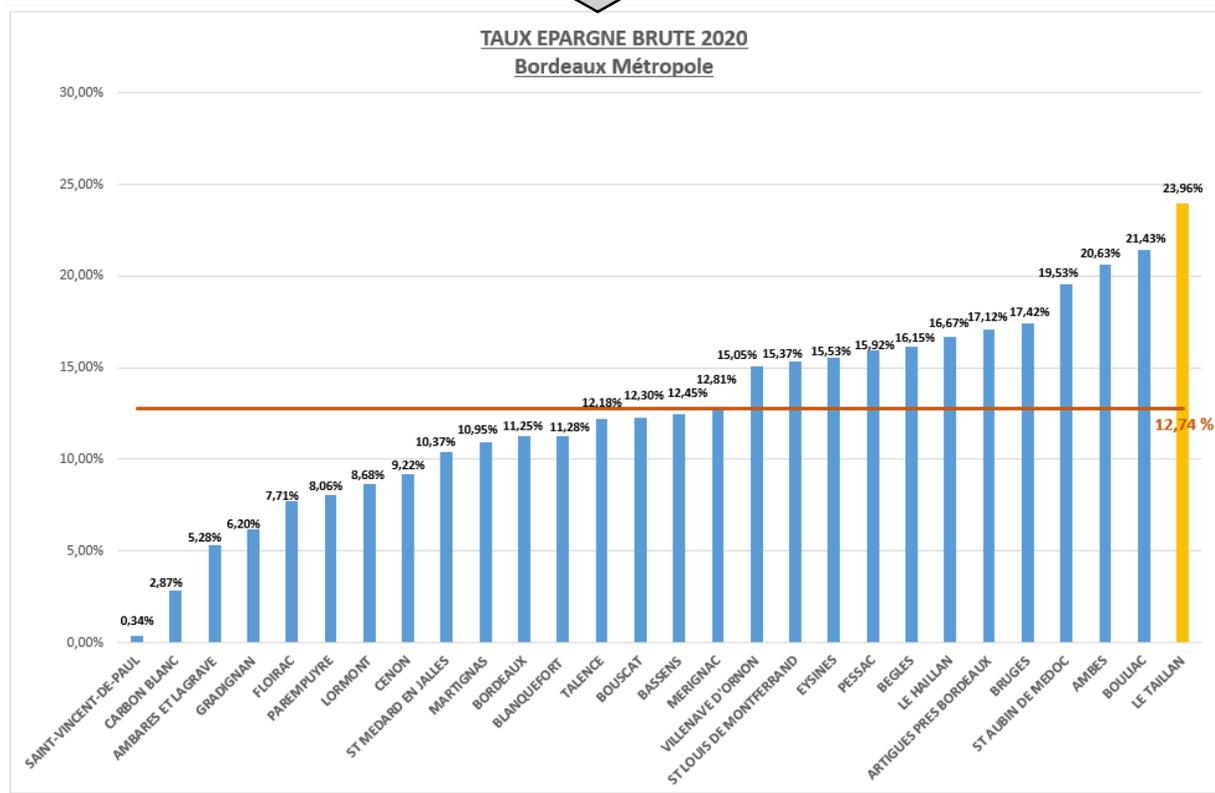
### Le taux d'épargne brute comparatif 2020-strate 10-20 000 hts (observatoire finances locales)

Taux épargne brute =  
Épargne brute / Recettes  
réelles fonctionnement

Selon les données nationales de l'observatoire des finances locales,  
(différentes de la diapo précédente)

**Le taux d'épargne brute 2020 de la ville est le plus élevé des villes  
de Bordeaux Métropole.**

**Le taux d'épargne brute de la Ville est également plus élevé  
que celui des villes de la strate 10 - 20 000 habitants de  
Bordeaux Métropole (13,72%)**



# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## a. Les épargnes

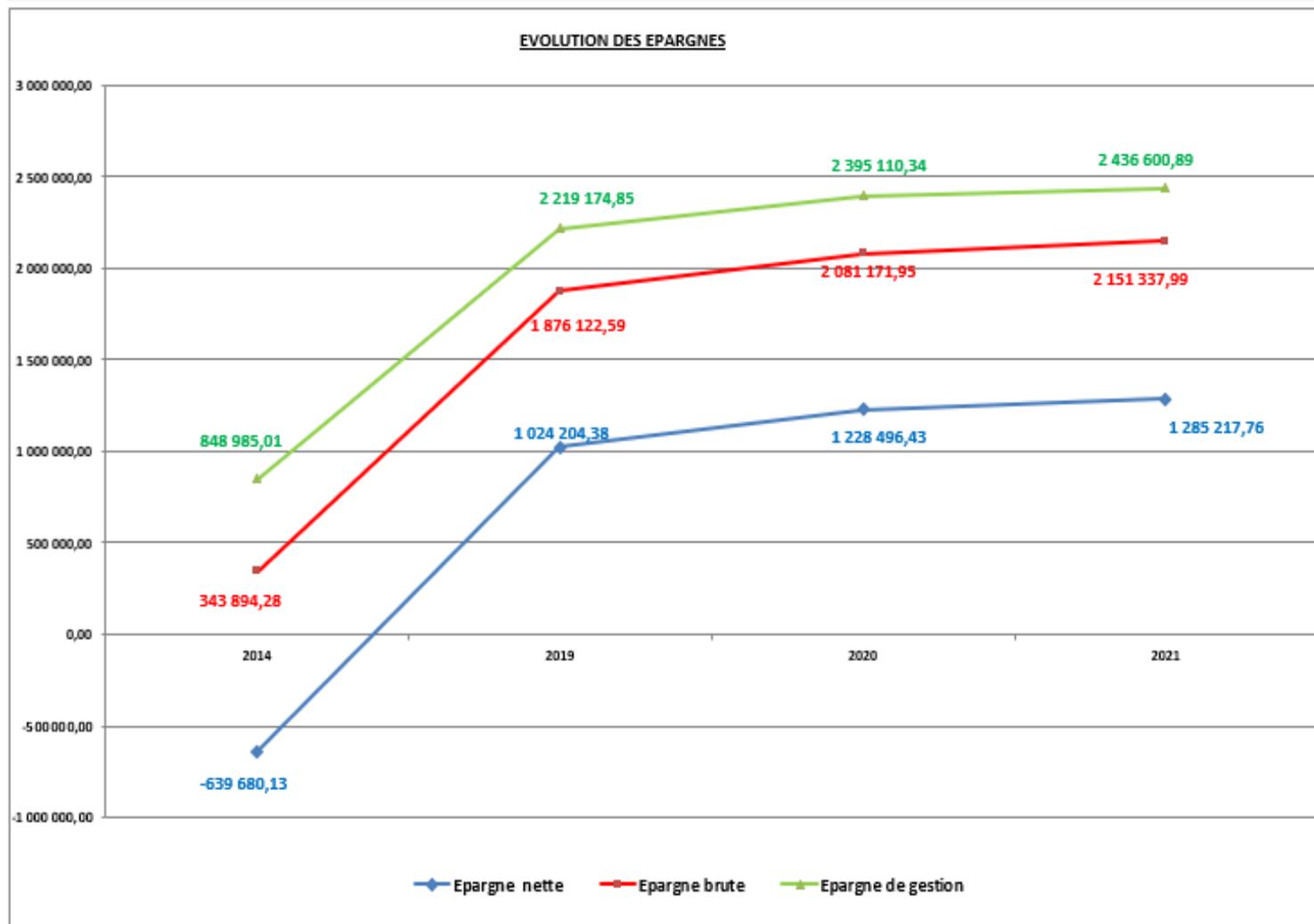
### Les épargnes de la Ville du Taillan-Médoc

**Epargne gestion =**  
Recettes réelles  
fonctionnement - Dépenses  
réelles fonctionnement  
(hors intérêts)

**Epargne brute =** Recettes  
réelles fonctionnement -  
Dépenses réelles  
fonctionnement

**Epargne nette =** Epargne  
brute - remboursement  
capital dette

L'épargne brute a poursuivi en 2021 son redressement amorcé depuis 2014. Calculée à 2,15 M€ en 2021, elle a évolué de +0,275M€ (+14,65%) depuis 2019. L'épargne nette poursuit sa progression évoluant de 1,02M€ en 2019 à 1,28M€ en 2021.



# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

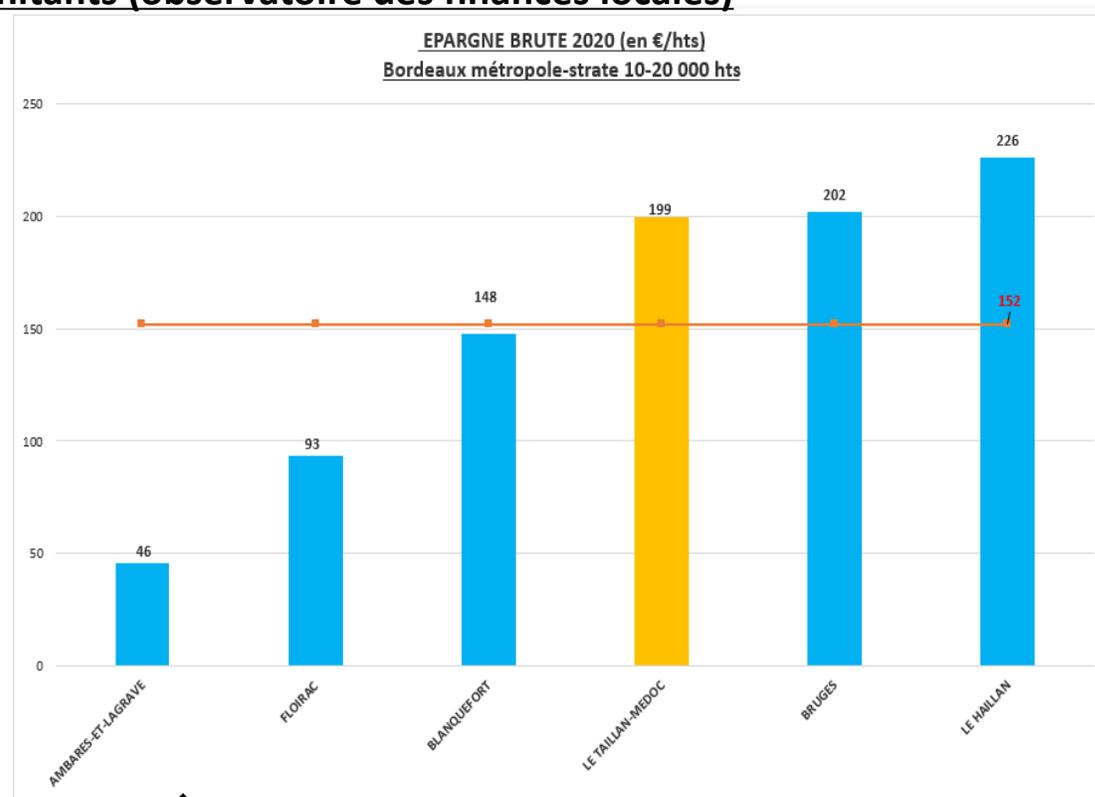
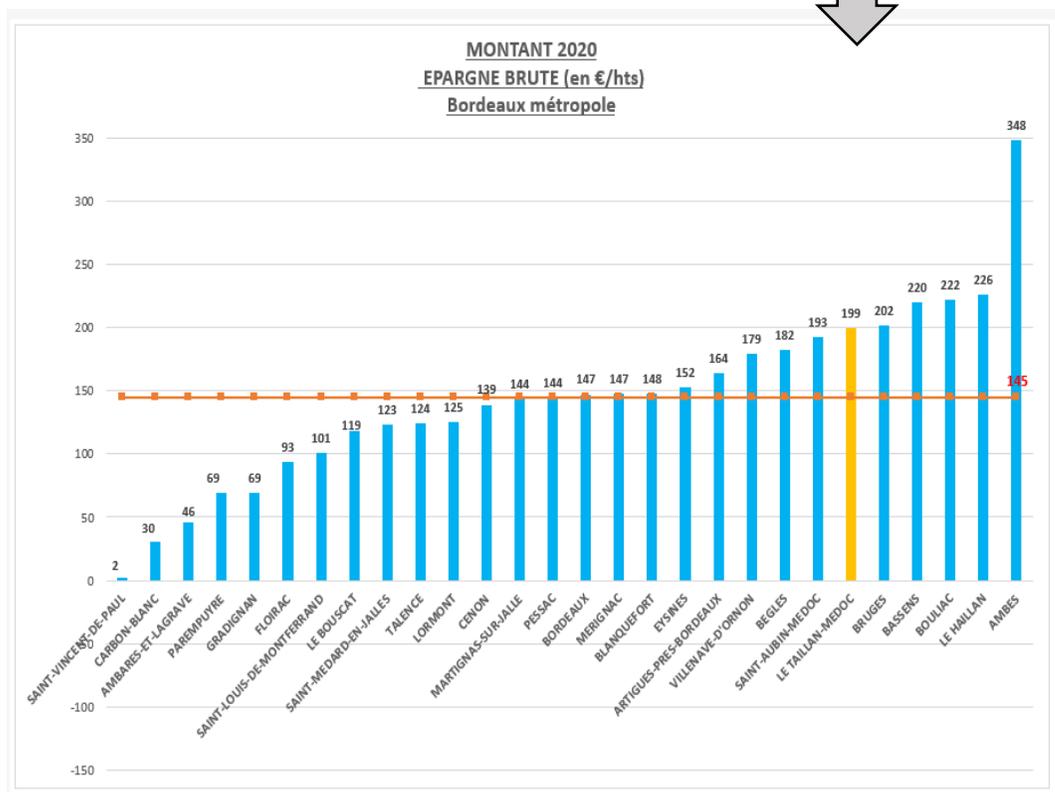
## a. Les épargnes

L'épargne brute de la Ville du Taillan-Médoc

Comparatif 2020 - villes Bordeaux Métropole - strate 10-20 000 habitants (observatoire des finances locales)

$$\text{Epargne brute} = \text{Recettes réelles fonctionnement} - \text{Dépenses réelles fonctionnement}$$

Le montant de l'épargne brute 2020 (en €/hts) de la ville (199 €) se situe au dessus de la moyenne des villes de Bordeaux Métropole (145€)



Sur la strate 10-20 000 hts, seules les villes de Bruges (202 €) et du Haillan (226€) disposent d'une épargne brute en €/hts supérieure à celle du Taillan.

# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## a. Les épargnes

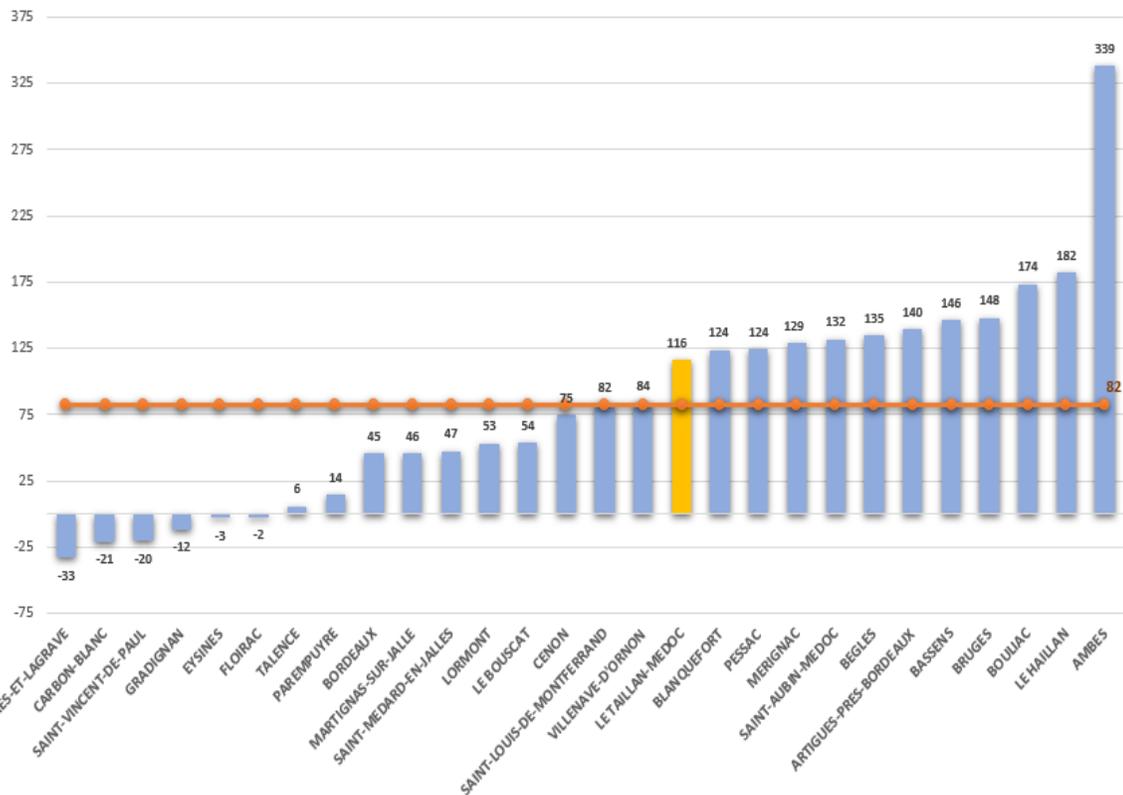
L'épargne nette de la Ville du Taillan-Médoc

**Comparatif 2020 - villes Bordeaux Métropole - strate 10-20 000 habitants (observatoire des finances locales)**

$$\text{Epargne nette} = \text{Epargne brute} - \text{Remboursement capital dette}$$

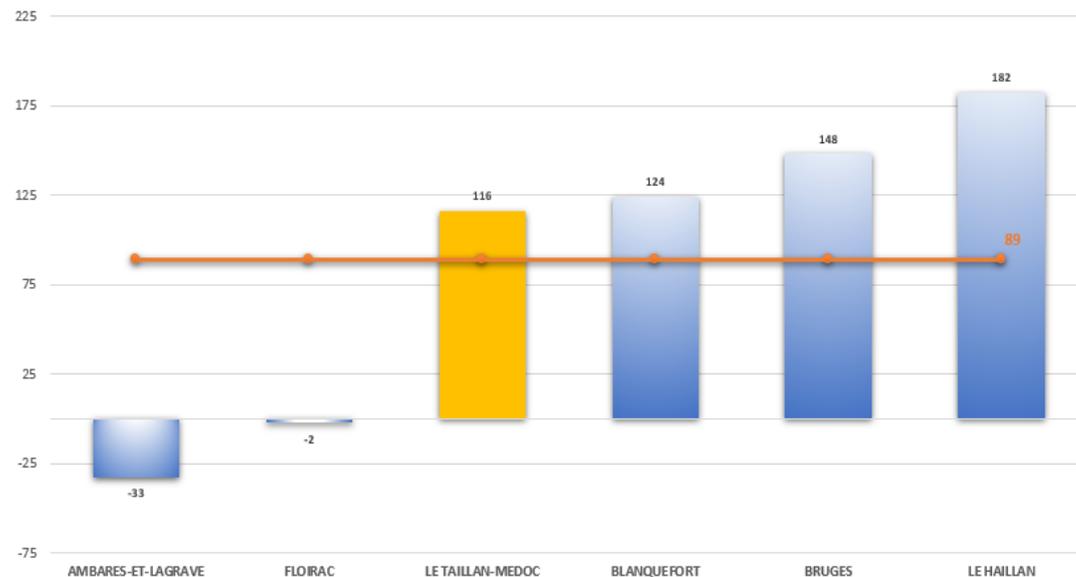
Le montant de l'épargne nette 2020 (en €/hts) de la ville (116 €) se situe au dessus de la moyenne des villes de Bordeaux Métropole (82 €).

épargne nette 2020 (en €/hts)  
Bordeaux Métropole



Le montant de l'épargne nette 2020 (en €/hts) de la ville (116 €) se situe au dessus de la moyenne des villes de la strate 10-20 000 hts de Bordeaux Métropole (89 €). En 2019, la moyenne nationale était de 110€.

épargne nette 2020 (en €/hts)  
Bordeaux Métropole-strate 10-20 000 hts

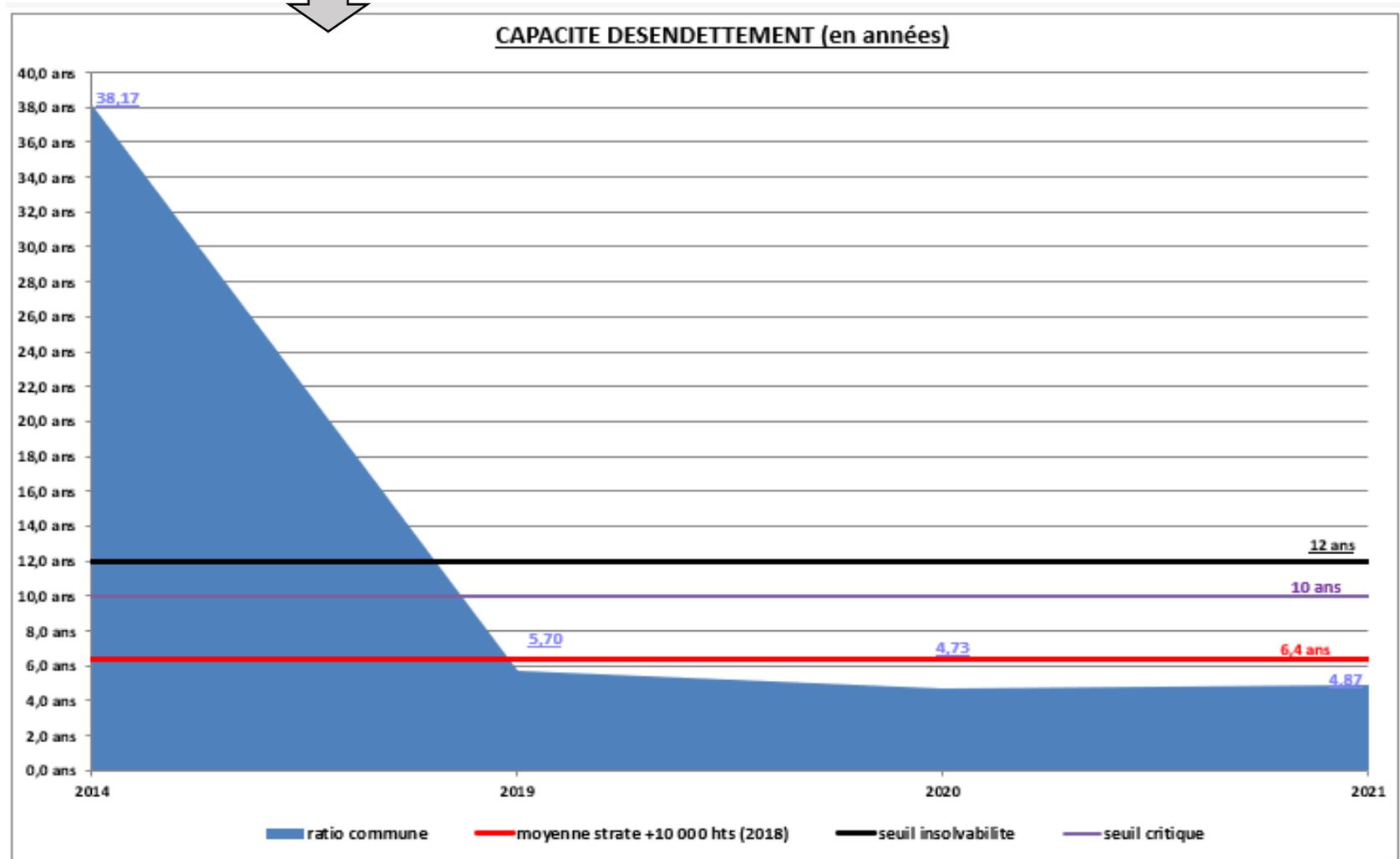


# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## b. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement 2021 est de 4,87 années. Elle est en-dessous du seuil d'alerte de 10 ans depuis 2019.

Capacité de désendettement  
=  
Encours dette /  
Epargne brute



# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

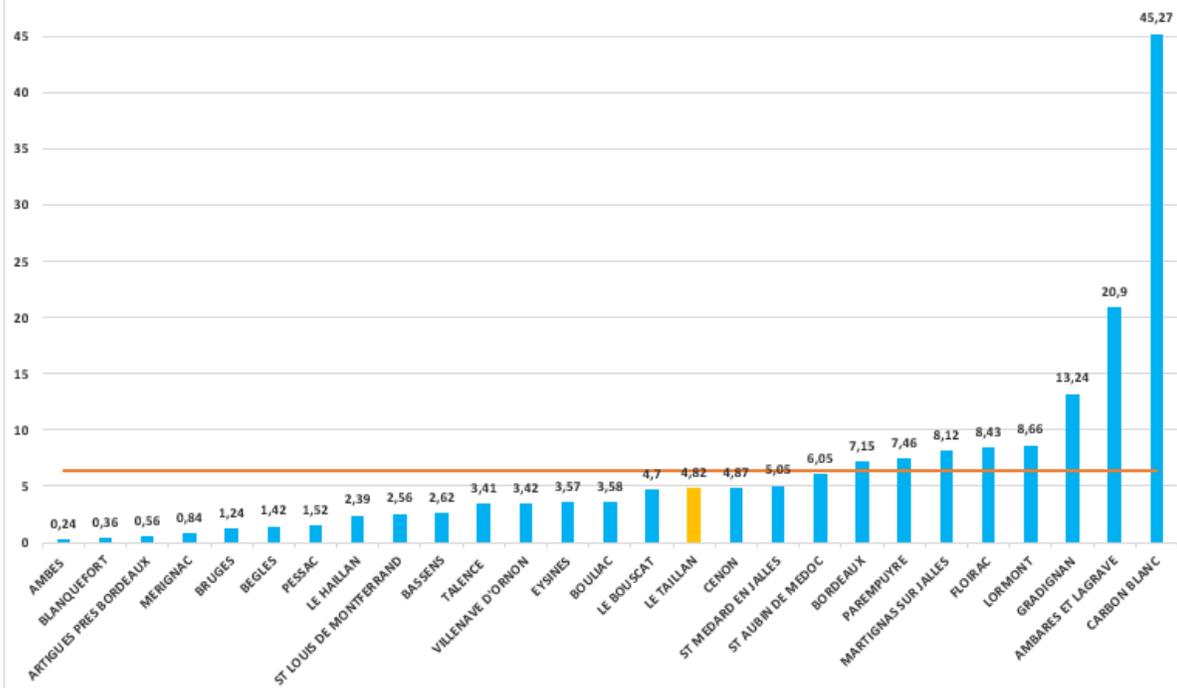
## b. La capacité de désendettement

### Comparatif 2020 - villes Bordeaux Métropole - strate 10-20 000 habitants (observatoire des finances locales)

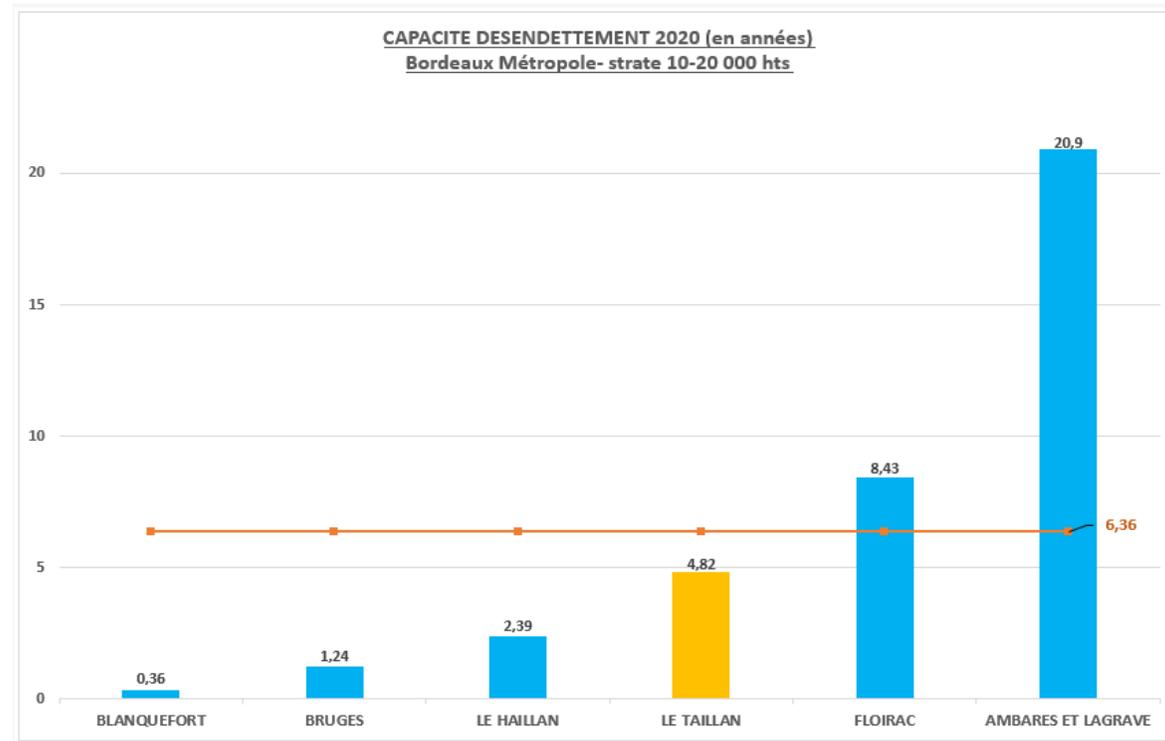
La capacité de désendettement moyenne observée sur les 28 villes de Bordeaux Métropole est de 6,38 années (en neutralisant St Vincent de Paul qui présente une situation atypique)

La ville du Taillan est en dessous de la moyenne de 6,36 années observée pour les villes de la strate 10-20 000 hts de la Métropole.

CAPACITE DESENETTEMENT 2020  
Bordeaux Métropole



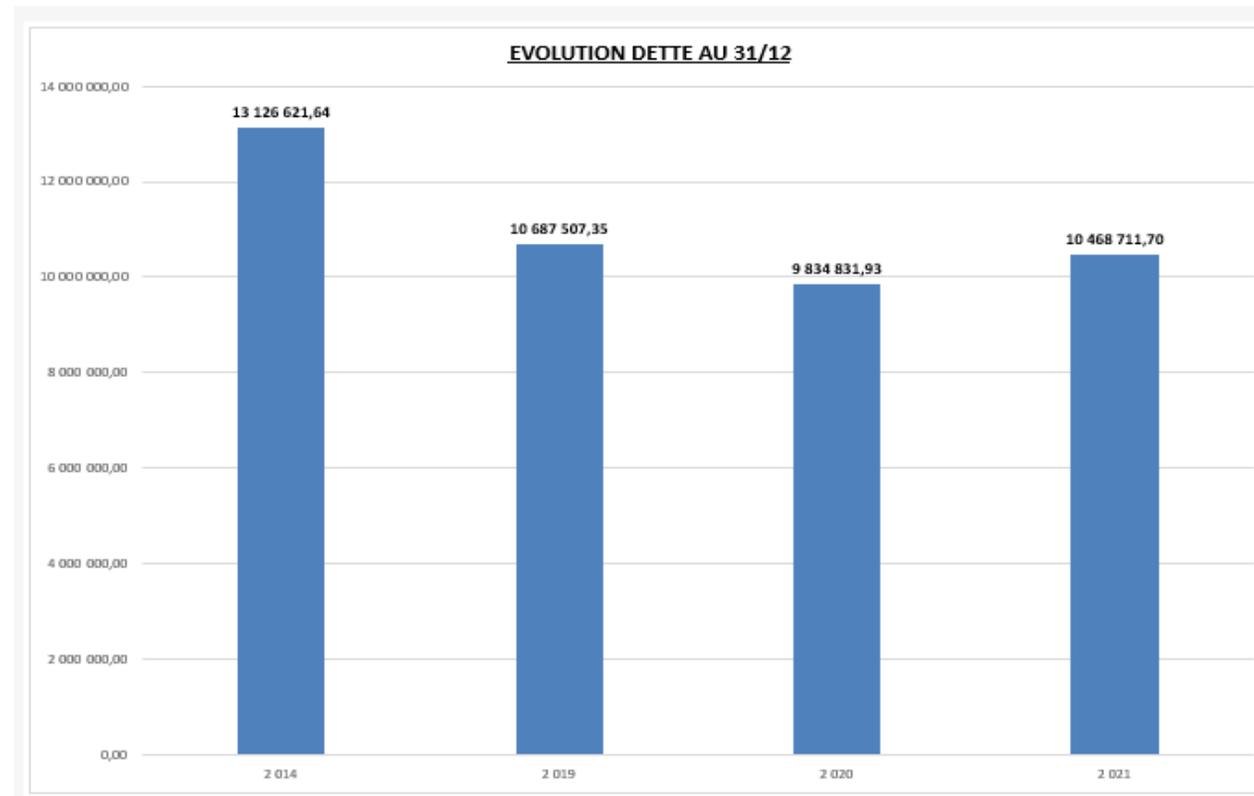
CAPACITE DESENETTEMENT 2020 (en années)  
Bordeaux Métropole- strate 10-20 000 hts



## c. La dette de la Ville

### **La dette de la Ville du Taillan au 31 décembre 2021 :**

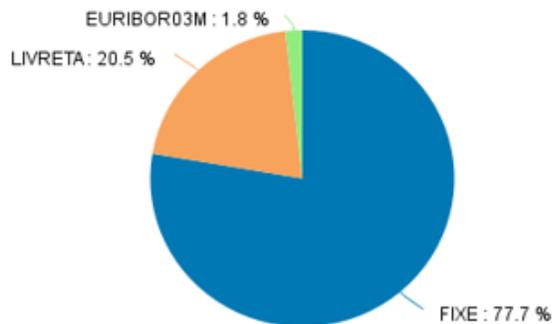
- 19 contrats de prêts en cours dont 15 à taux fixe (Aucun produit structuré de type « toxique »)
- Un taux moyen sur l'exercice de 2,61 % (en baisse par rapport au 01/01/2021 qui était de 2,93 %)
- Un encours de la dette de 10,47 M€, soit 1016 €/hab (strate 2020 : 846 €/hab).
- Durée résiduelle moyenne en année : 18 ans et 2 mois



# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## c. La dette de la Ville

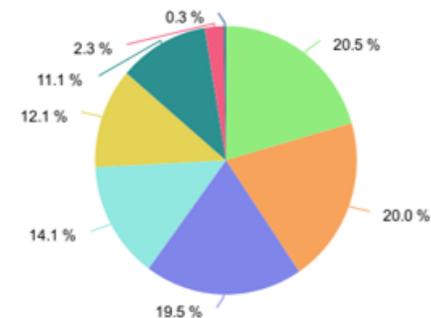
### Index de taux



Index	Nb	Encours au 01/01/2022	%
FIXE	15	8 134 120,78	77,70%
LIVRETA	3	2 149 590,92	20,53%
EURIBOR03M	1	185 000,00	1,77%
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>10 468 711,70</b>	

Une dette sécurisée

### Prêteurs



Prêteur	%	Montant
Caisse des Dépôts et Consignations	20,53	2 149 590,92
Caisse de Crédit Agricole	20,01	2 095 198,62
Caisse d'Épargne	19,55	2 046 453,99
Societe Générale	14,10	1 476 011,48
Crédit Foncier	12,06	1 262 493,88
La Banque Postale	11,14	1 166 250,00
C.L.F./DEXIA	2,32	242 700,81
Caisse d'allocations familiales	0,29	30 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>10 468 711,70</b>

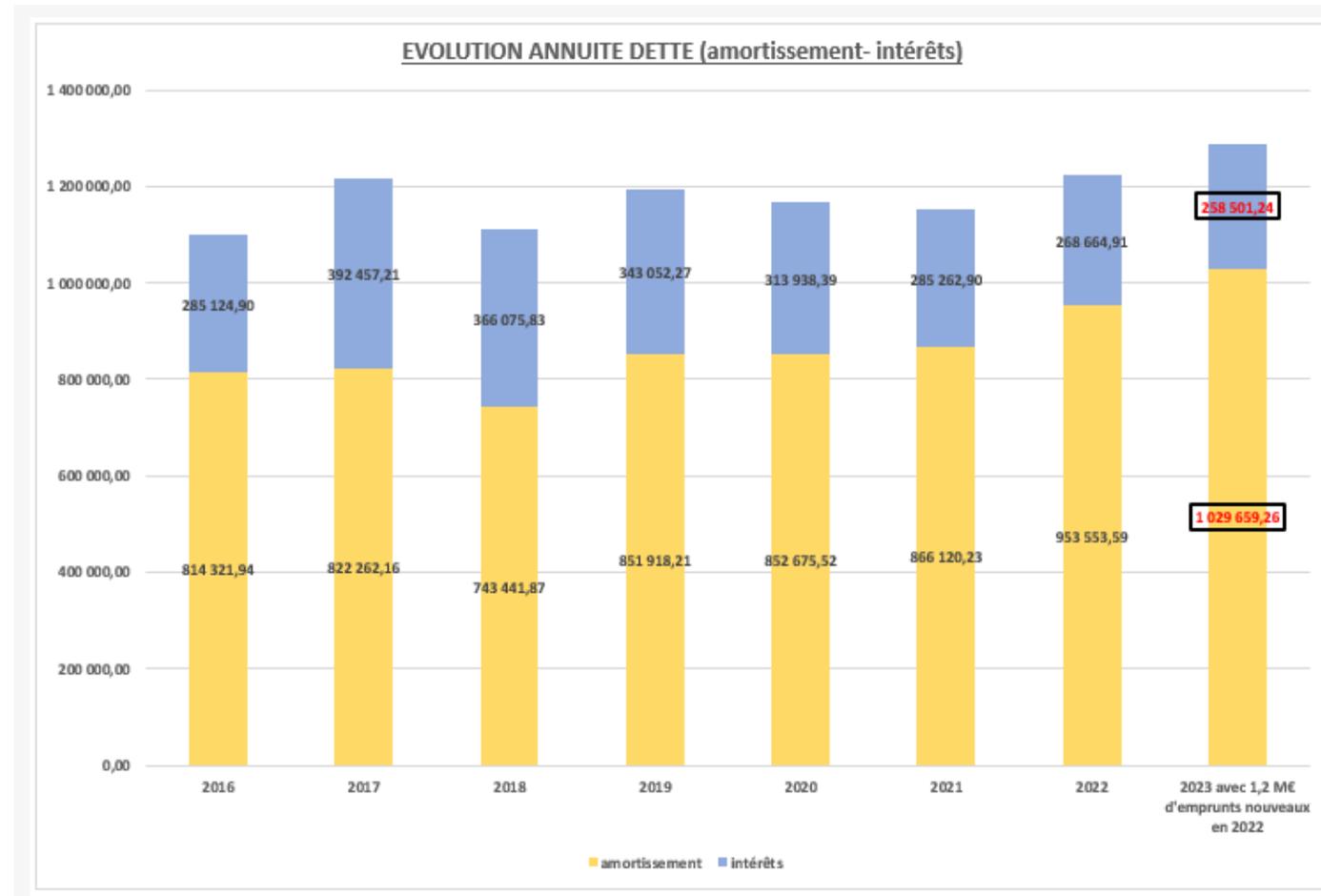
Une dette équitablement répartie entre prêteurs

## c. La dette de la Ville

### Projection Bp 2022

Pour le financement de ses investissements 2022, la ville prévoit l'inscription d'un emprunt de 1,2 M€

Ex.	Encours début	Tirage	Annuité	Intérêts	Amort.
2016	6 739 364,31	7 179 978,29	1 103 762,84	285 124,90	814 321,94
2017	13 105 129,69	0,00	1 214 719,37	392 457,21	822 262,16
2018	12 282 867,53	0,00	1 109 517,70	366 075,83	743 441,87
2019	11 539 425,66	0,00	1 194 970,48	343 052,27	851 918,21
2020	10 687 507,45	0,00	1 166 613,91	313 938,39	852 675,52
2021	9 834 831,93	1 500 000,00	1 151 383,13	285 262,90	866 120,23
2022	10 468 711,70	<b>1 200 000,00</b>	1 222 218,50	268 664,91	953 553,59
2023 sans dette nouvelle	9 515 158,11		1 216 160,50	246 501,24	969 659,26
<b>2023 avec 1,2 M€ d'emprunts nouveaux en 2022</b>	<b>10 715 158,11</b>		<b>1 389 000,00</b>	<b>258 501,24</b>	<b>1 029 659,26</b>



## d. Les recettes / Les dépenses

**LA STRATÉGIE DE LA VILLE VISE ÉGALEMENT À MAINTENIR UNE ÉPARGNE NÉCESSAIRE POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

**OPTIMISER LES RECETTES**

**Quelle optimisation des recettes et de la fiscalité ?  
– annexe 3**

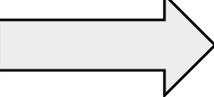
**PÉRENNISER LA MAITRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**L'enjeu de maîtrise de la dépense locale est désormais majeur et revendiqué par l'Etat  
- annexe 4**

# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## d. Les recettes / Les dépenses

### PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021



#### Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chapitre 011)	1 326K€
Charges de personnel (chapitre 012)	4 940 K€
Autres Charges de gestion courante (chapitre 65)	495 K€
Charges financières (chapitre 66)	275 K€
Atténuation de produits (chapitre 014)	2 582 K€
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	6 K€

Pour un total de 9 624 000€

#### Recettes de fonctionnement

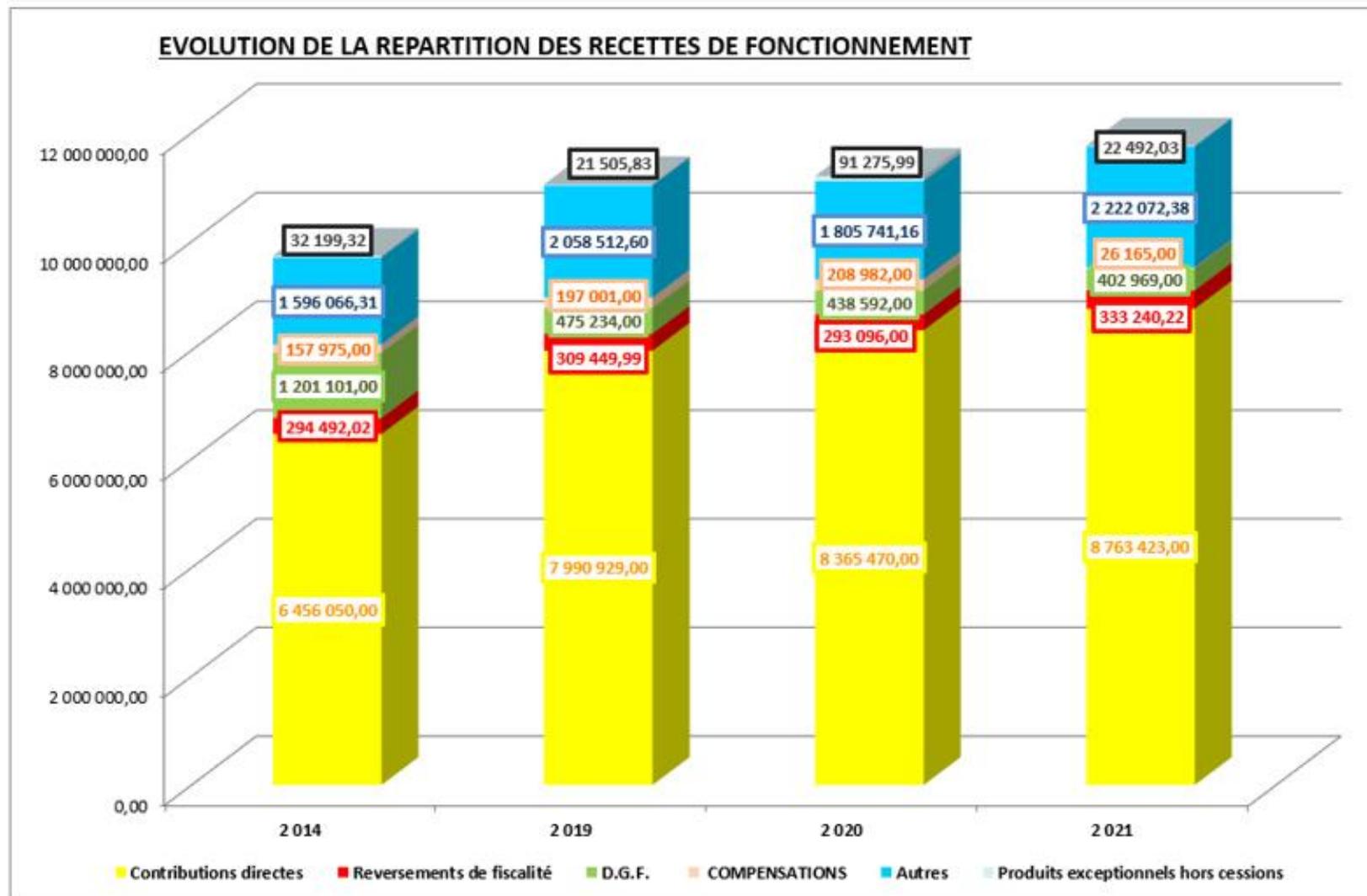
Fiscalité directe (compte 7311)	8 769 K€
DGF (compte 74111)	402 K€
Autres reversements de fiscalité (autres recettes chapitre 73)	333 K€
Compensations de fiscalité (comptes 748..)	26 K€
Autres (solde des recettes réelles)	2 223 K€
Produits exceptionnels hors cessions (chapitres 76, 77 hors 775)	22 K€

Pour un total de 11 775 000€

# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## d. Les recettes / Les dépenses

**Recette de fonctionnement.** Une répartition majoritairement axée sur la fiscalité.



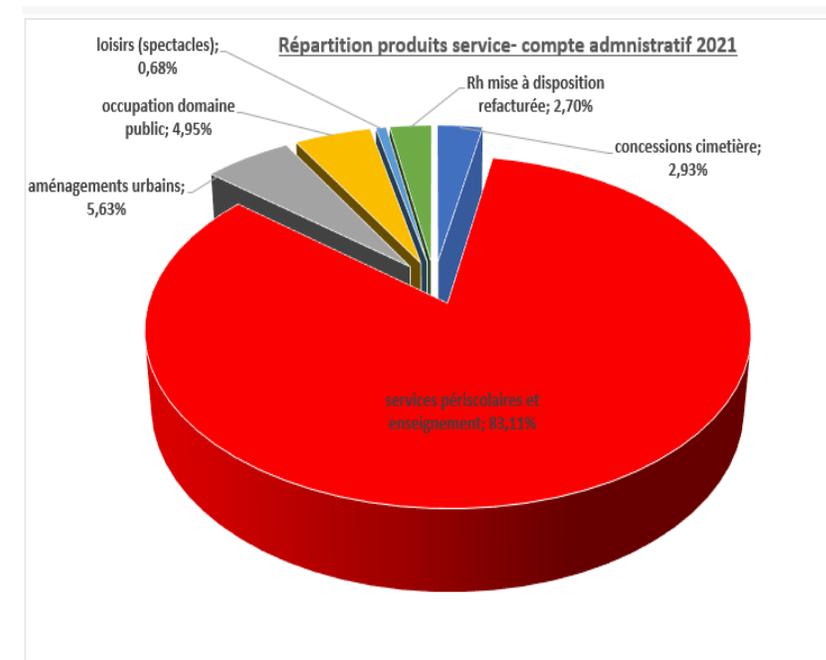
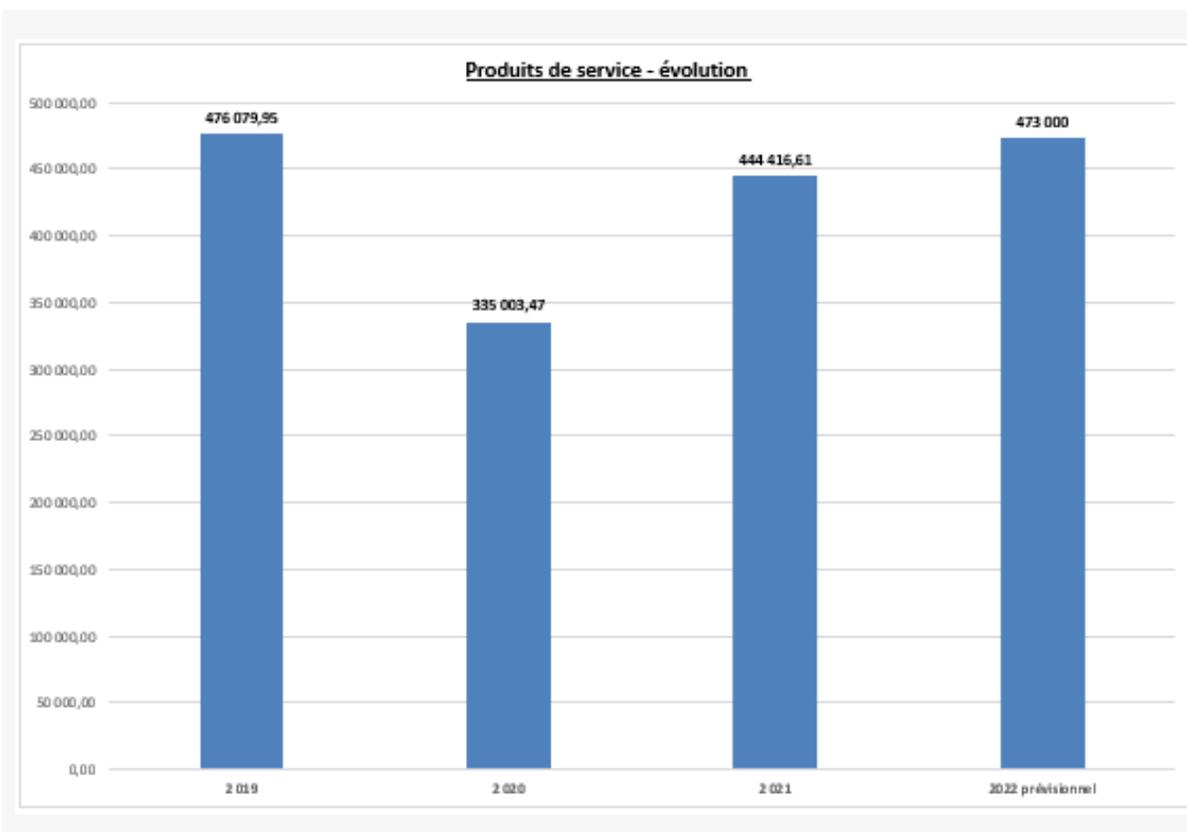
Dans un contexte contraint (baisse des recettes des services liée à la crise et baisse de la DGF), **la fiscalité constitue la part prépondérante des recettes de fonctionnement de la ville du Taillan-Médoc.**

En 2021, elle représente **74,5 % des recettes réelles de fonctionnement.**

## d. Les recettes / Les dépenses

### Recette de fonctionnement. Les recettes des services / évolution contrainte

Dans un contexte de crise sanitaire, les produits des services ont connu une diminution en 2020. Une reprise progressive s'est amorcée en 2021 et devrait se poursuivre en 2022 avec la reprise d'une activité qui reste toutefois incertaine. En 2022, la ville engagera une réflexion sur une nouvelle politique tarifaire afin de mieux prendre en compte les enjeux d'équité sociale.



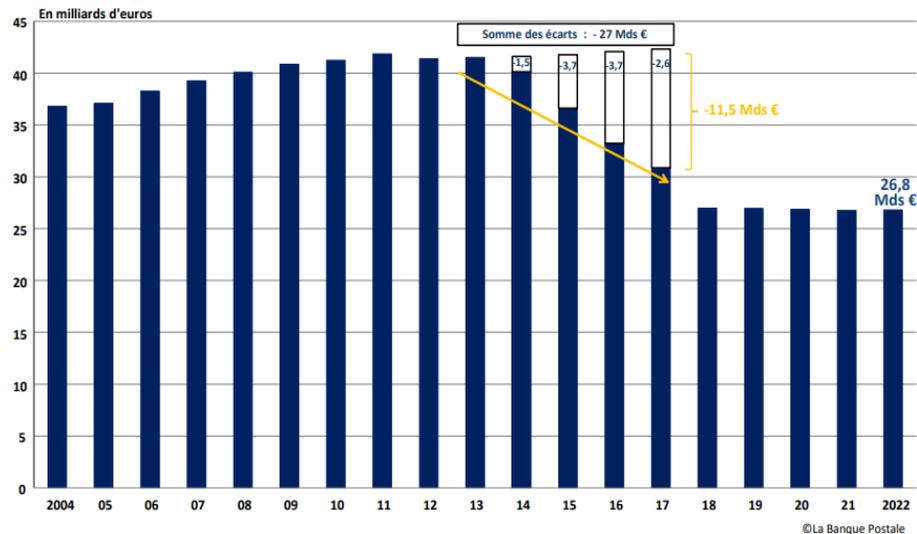
# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## d. Les recettes / Les dépenses

### Recette de fonctionnement. Les dotations / évolution contrainte

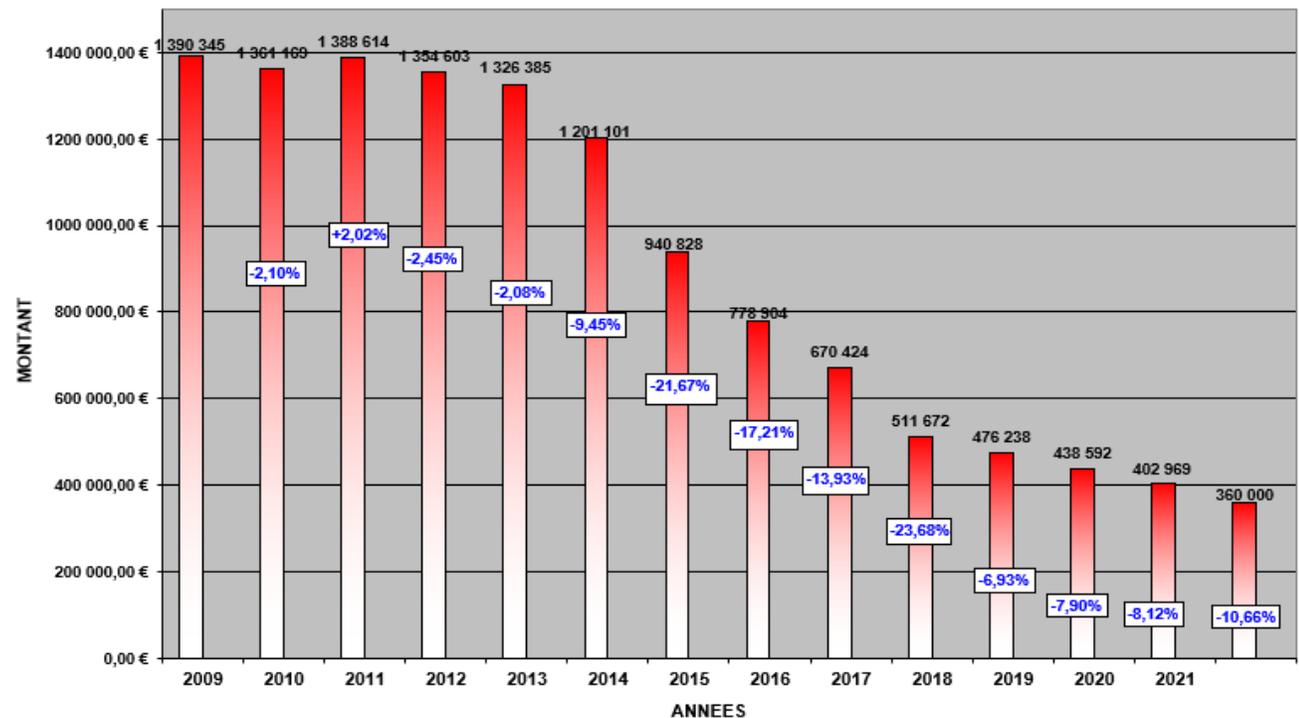
Dans un contexte de gel entre 2011 et 2013, puis de baisse de la DGF de 2014 à 2018 de 27Mds€ et enfin de stabilité sur les dernières années

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



La Ville du Taillan a vu ses dotations se réduire drastiquement depuis 2011 et l'érosion s'est poursuivie en 2021 (- 8,12%) ; la prévision 2022 est en recul de - 10,68%

EVOLUTION DOTATIONS

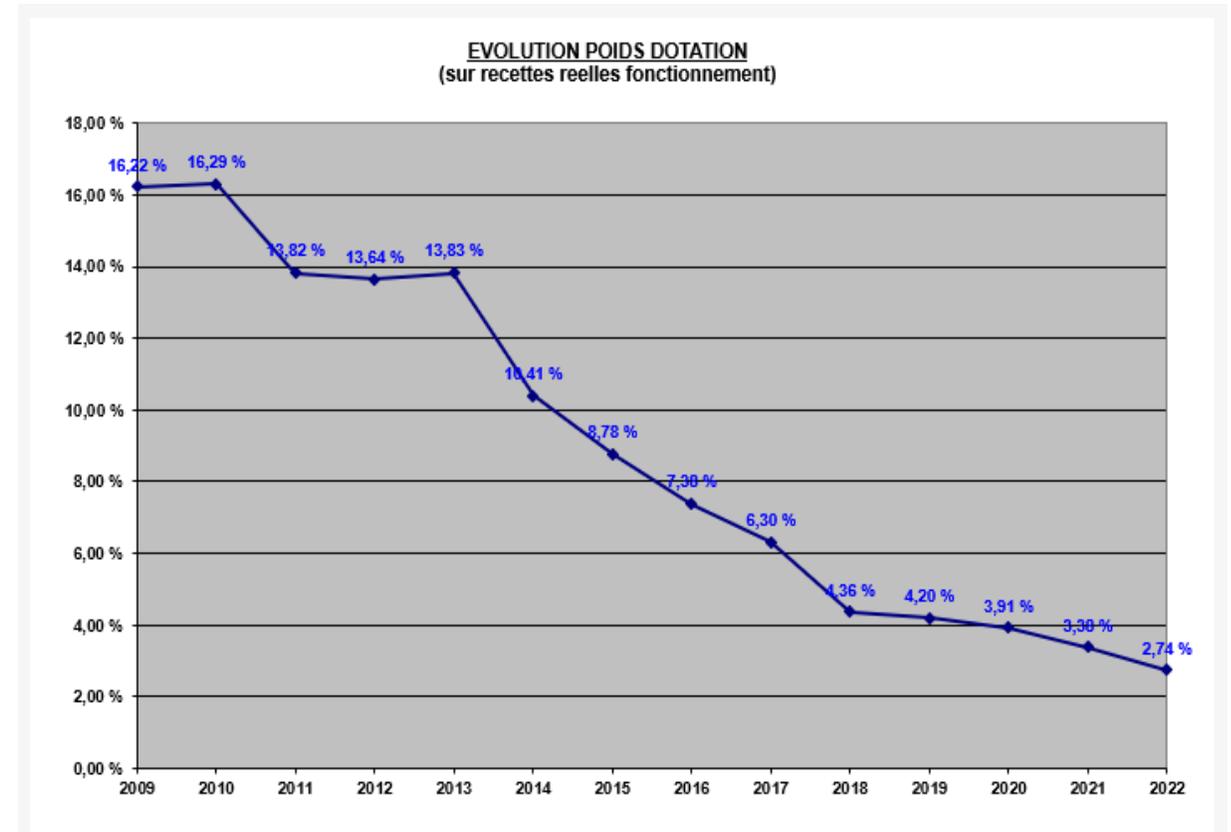
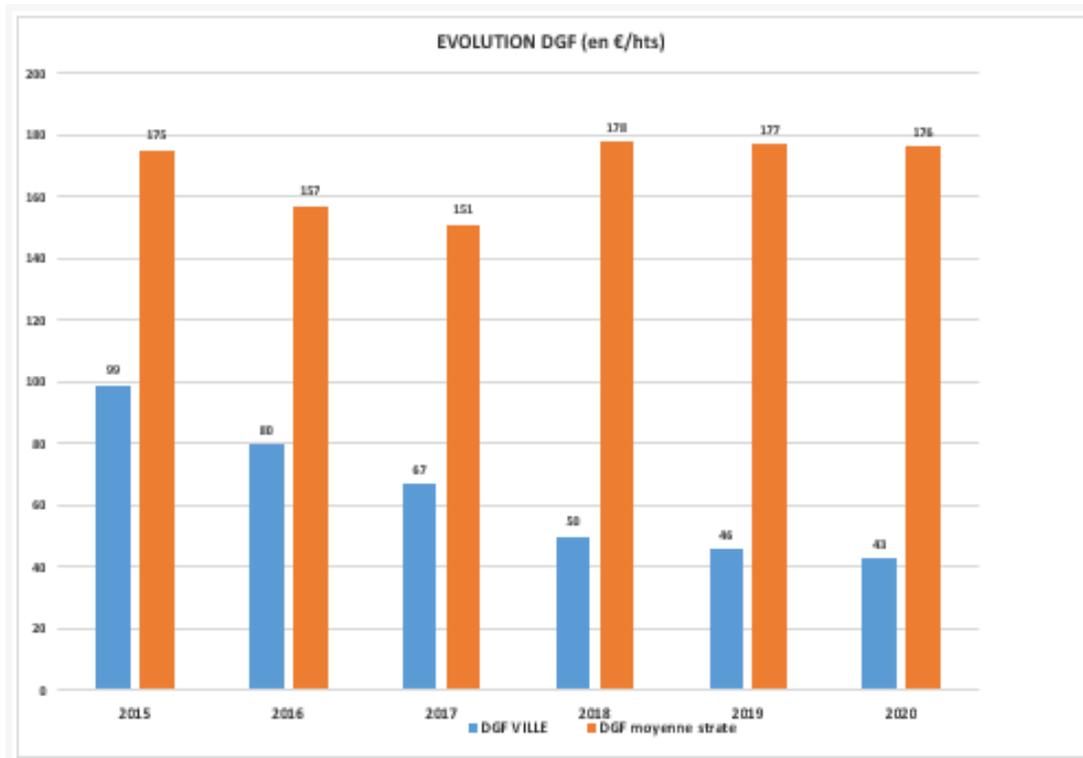
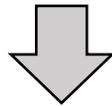


# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## d. Les recettes / Les dépenses

Recette de fonctionnement. Les dotations / évolution contrainte

La Ville du Taillan reste fortement handicapée par la faiblesse de ses dotations.



## d. Les recettes / Les dépenses

**L'optimisation des recettes de la Ville est aussi fonction de la fiscalité locale et de son évolution ;**

**2 types coexistent :**

### La fiscalité indirecte:

Fortement dynamique en 2021 (cf annexe 3), elle symbolise l'état du marché immobilier (droits de mutation) , et dans une moindre mesure le marché de l'électricité (TCCFE) et autres...

### La fiscalité directe:

Avec les évolutions structurelles récentes fortes (dont les modalités sont rappelés en annexe 3), elle vise en 2022 les taxes sur le foncier bâti et non bâti et aussi plus résiduellement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (non concernée par la ville du Taillan)

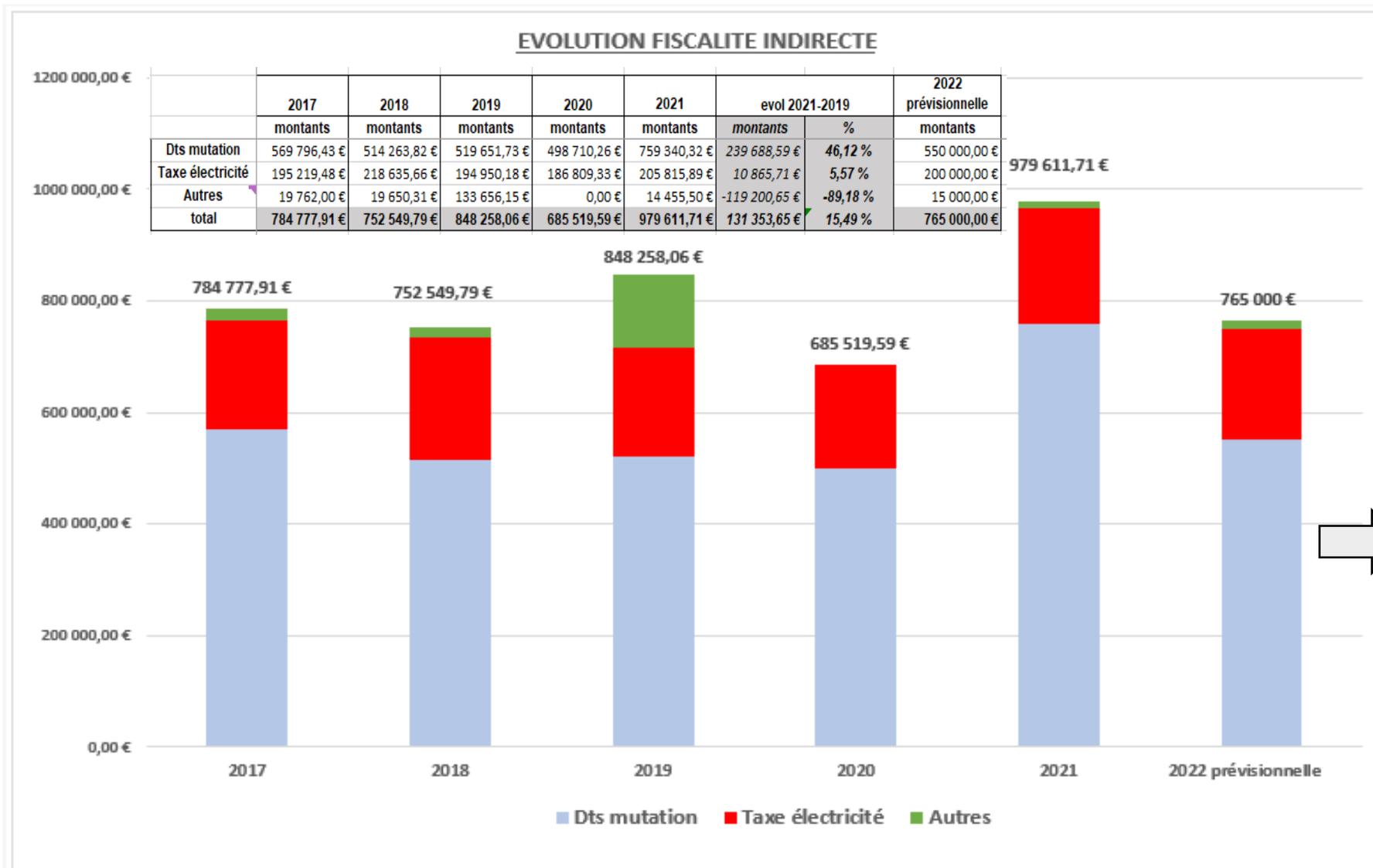
Les taxes sur le foncier et leur évolution dépendent de 3 paramètres :

1. La base fiscale déterminée par l'Etat
2. Le « parc » d'habitation de la ville du Taillan ( nouvelles constructions, extensions , destruction ...) qui dépend essentiellement des initiatives privées
3. Le taux d'imposition fixé par le Conseil Municipal

# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## d. Les recettes / Les dépenses

### Recette de fonctionnement. La fiscalité indirecte



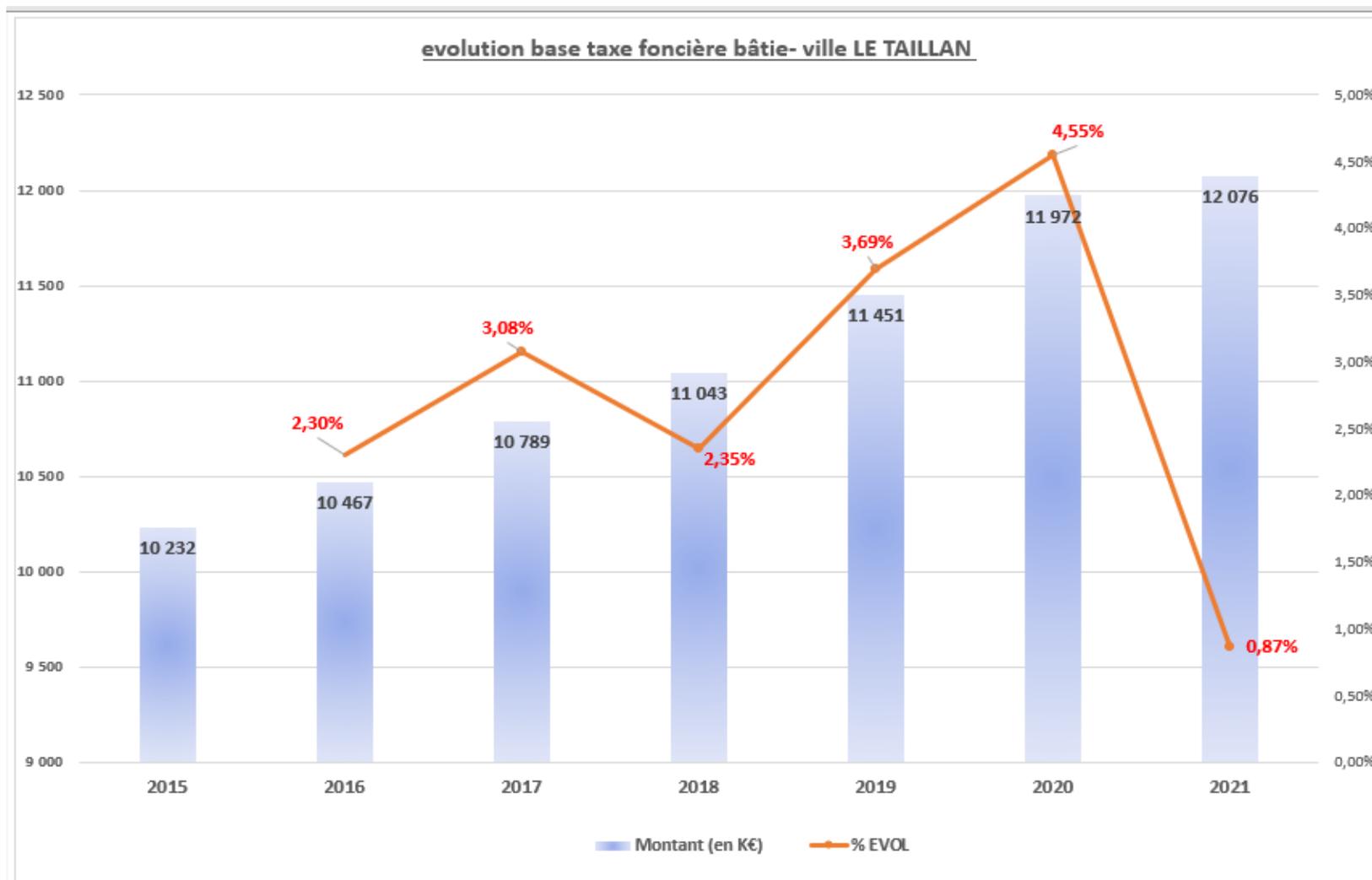
**La Ville du Taillan dispose d'une fiscalité indirecte dynamique (l'année 2020 reste particulière) qui nécessite cependant une prudence dans sa prévision car celle-ci est fortement liée à la conjoncture.**

**2021/2019 = +15,49 %**

# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## d. Les recettes / Les dépenses

### Recette de fonctionnement. La fiscalité directe / La dynamique de la TFB



Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire

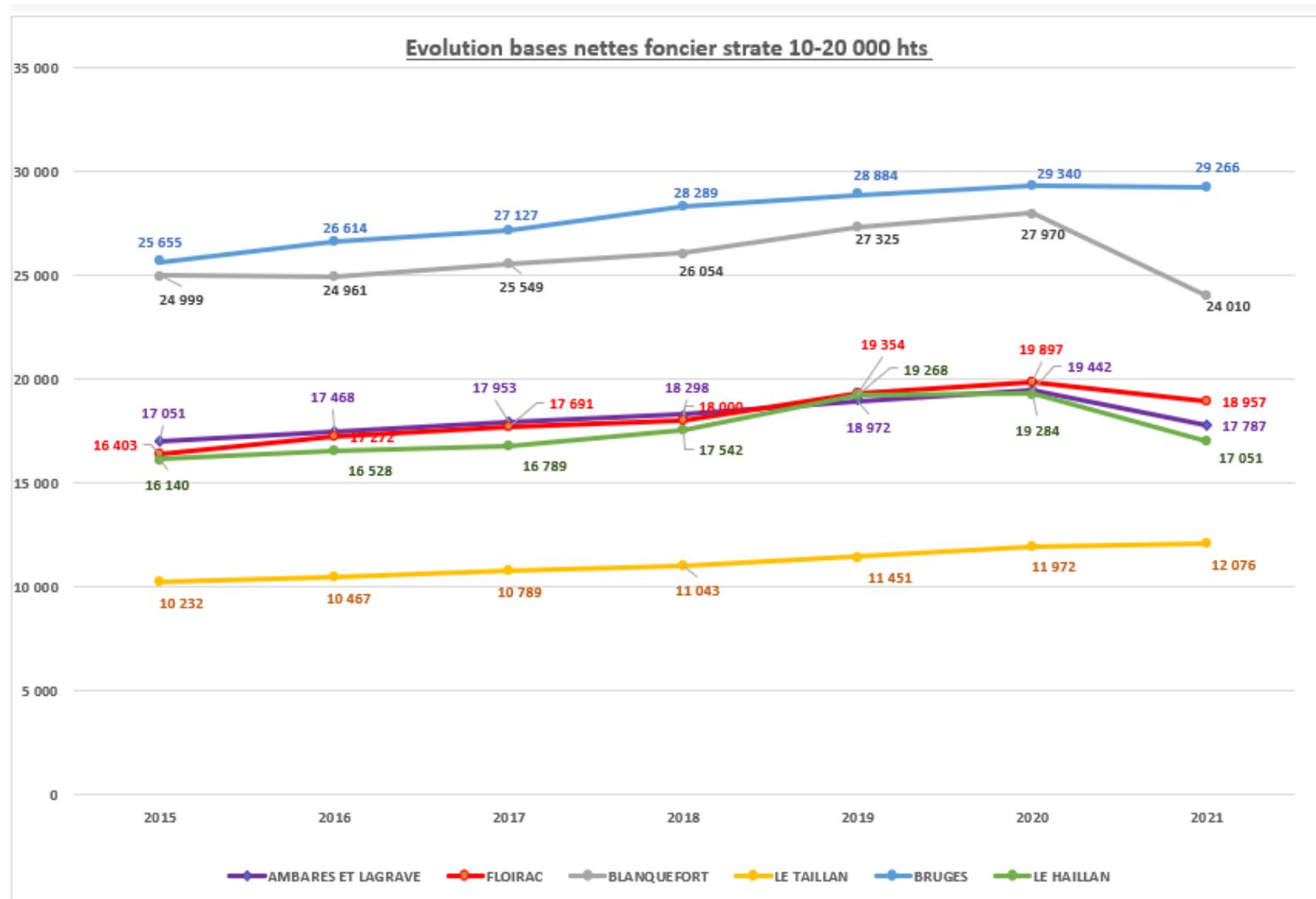
La revalorisation des bases de fiscalité sera à minima de +3,4% en 2022 (coefficient de revalorisation 2022)

# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## d. Les recettes / Les dépenses

Recette de fonctionnement. La fiscalité directe / La dynamique de la TFB

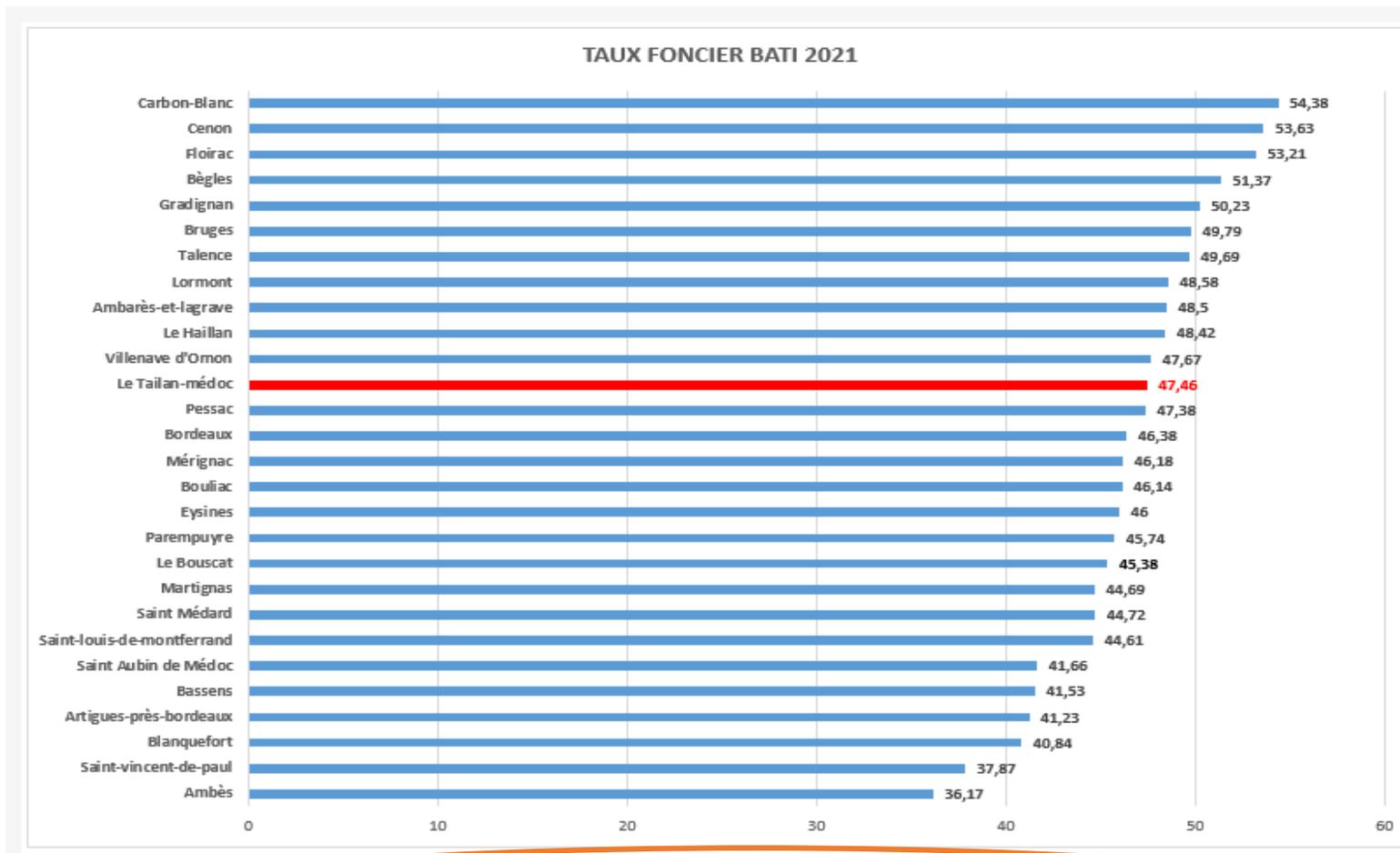
Sur la strate 10-20 000 habitants au sein de Bordeaux Métropole, la Ville dispose de bases inférieures aux autres villes



# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## d. Les recettes / Les dépenses

Recette de fonctionnement. La fiscalité directe / Taux foncier bâti-taux



Le taux en vigueur est dans la moyenne « haute » de ceux des communes de Bordeaux Métropole et n'a pas été augmenté depuis 2011

Dans ce contexte de relance économique et de sortie de crise sanitaire, la Ville ne proposera pas une hausse du taux pour ne pas pénaliser les contribuables.

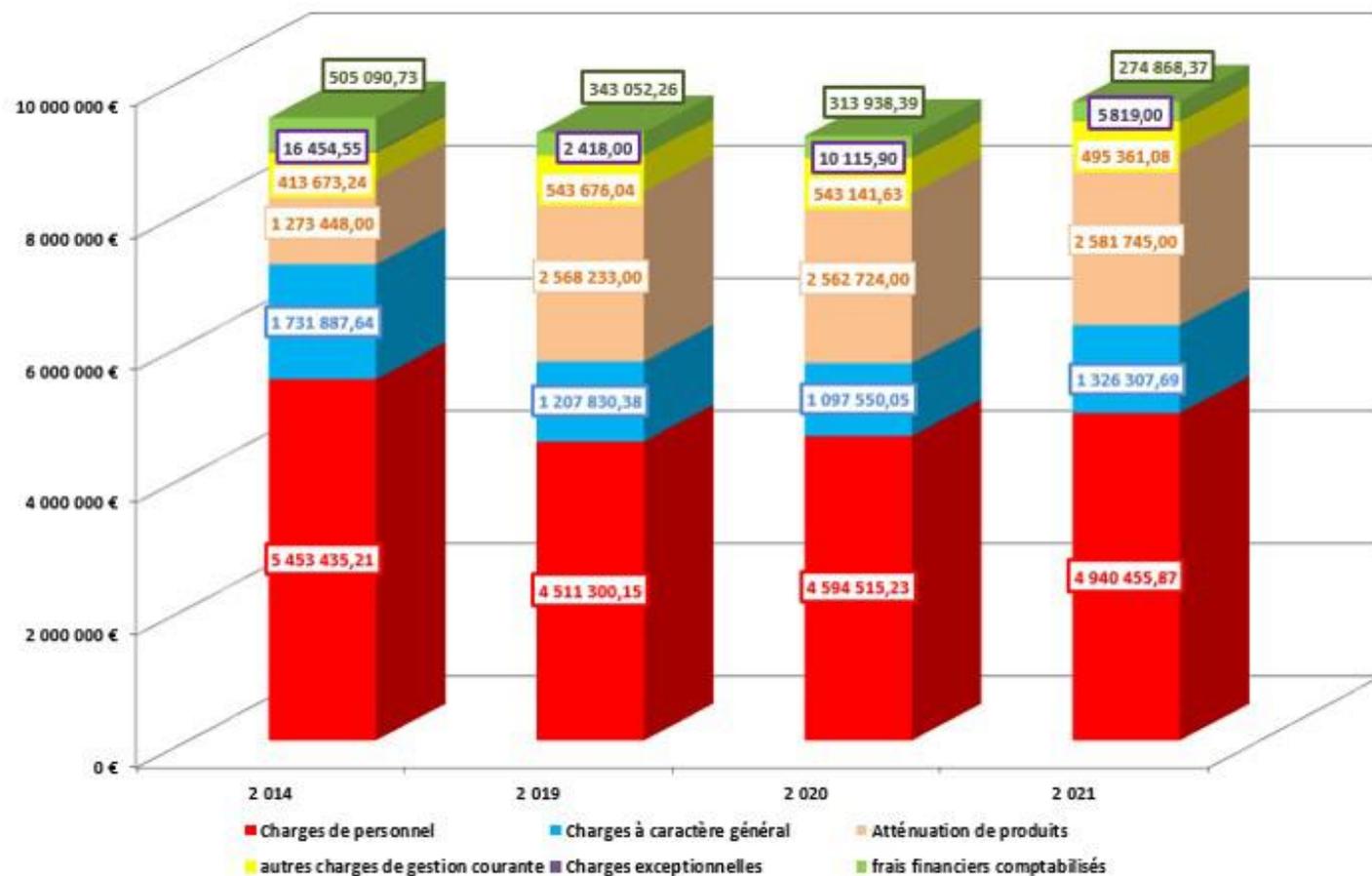
Cette hausse a été pratiquée en 2021 par:  
-St Médard en Jalles: +4,8 %; Gradignan: +4,8%; Bouliac: +15%;  
Carbon Blanc: +10,1 %; Parempuyre: +9,2%

# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## d. Les recettes / Les dépenses

### Dépenses de fonctionnement. Les charges de fonctionnement / maîtrise

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



La Ville assure ces dernières années une forte maîtrise de ses dépenses de fonctionnement avec une évolution moyennée de -0,47%.

Evolution annuelle des charges de fonctionnement (en %)



# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## d. Les recettes / Les dépenses

### Dépenses de fonctionnement. Action volontariste.

		2020	2021	écart
011	Charges à caractère général	1 097 550,05	1 325 984,82	228 434,77
012	Charges de personnel	4 594 515,23	4 940 455,87	345 940,64
014	Atténuation de produits	2 562 724,00	2 581 745,00	19 021,00
65	Autres charges de gestion courante	543 141,63	495 361,08	- 47 780,55
Total charges de fonctionnement courant		8 797 930,91	9 343 546,77	545 615,86
67	Charges exceptionnelles	10 115,90	5 819,00	- 4 296,90
Charges réelles de gestion		8 808 046,81	9 349 365,77	541 318,96
66	Charges financières	300 843,88	274 868,37	- 25 975,51
Total des charges réelles de fonctionnement		9 108 890,69	9 624 234,14	515 343,45



Evolution des charges de fonctionnement		2020	2021
011	Charges à caractère général	-9,13%	20,81%
012	Charges de personnel	1,84%	7,53%
014	Atténuation de produits	-0,21%	0,74%
65	Autres charges de gestion courante	-0,10%	-8,80%
Total charges de fonctionnement courant		-0,37%	6,20%
67	Charges exceptionnelles	318,36%	-42,48%
Charges réelles de gestion		-0,29%	6,15%
66	Charges financières	-8,96%	-8,63%
Total des charges réelles de fonctionnement		-0,60%	5,66%



Structure des charges de fonctionnement		2020	2021
011	Charges à caractère général	12,05%	13,78%
012	Charges de personnel	50,44%	51,33%
014	Atténuation de produits	28,13%	26,83%
65	Autres charges de gestion courante	5,96%	5,15%
Total charges de fonctionnement courant		96,59%	97,08%
67	Charges exceptionnelles	0,11%	0,06%
Charges réelles de gestion		96,70%	97,14%
66	Charges financières	3,30%	2,86%
Total des charges réelles de fonctionnement		100,00%	100,00%

En 2021, la Ville a toutefois engagé une démarche volontariste pour renforcer la qualité du service public qui sera poursuivi en 2022 dans ce contexte de sortie de crise

Dans le cadre de la préparation du budget 2022, il a été demandé aux services de maintenir le niveau de leurs dépenses de fonctionnement sur les actions existantes et de ne prévoir une augmentation maîtrisée que sur le développement de nouveaux services à la population repérés par l'équipe municipale.

Une augmentation prévisionnelle du budget RH en 2022 :

- renfort du service animation dû au taux d'encadrement,
- renfort au service des Moyens Généraux
- élections présidentielles et législatives
- création d'un poste de ludothécaire

Impact Covid	2020	2021
<b>DEPENSES SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>51 250 €</b>	<b>79 082 €</b>
<b>PERTES DE RECETTES</b>	<b>173 500 €</b>	<b>21 354 €</b>
<b>DEPENSES MAITRISEES</b>	<b>92 100 €</b>	<b>18 564 €</b>
<b>COÛT NET POUR LA VILLE</b>	<b>132 650 €</b>	<b>81 872 €</b>

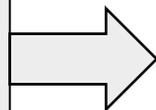
# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## d. Les recettes / Les dépenses

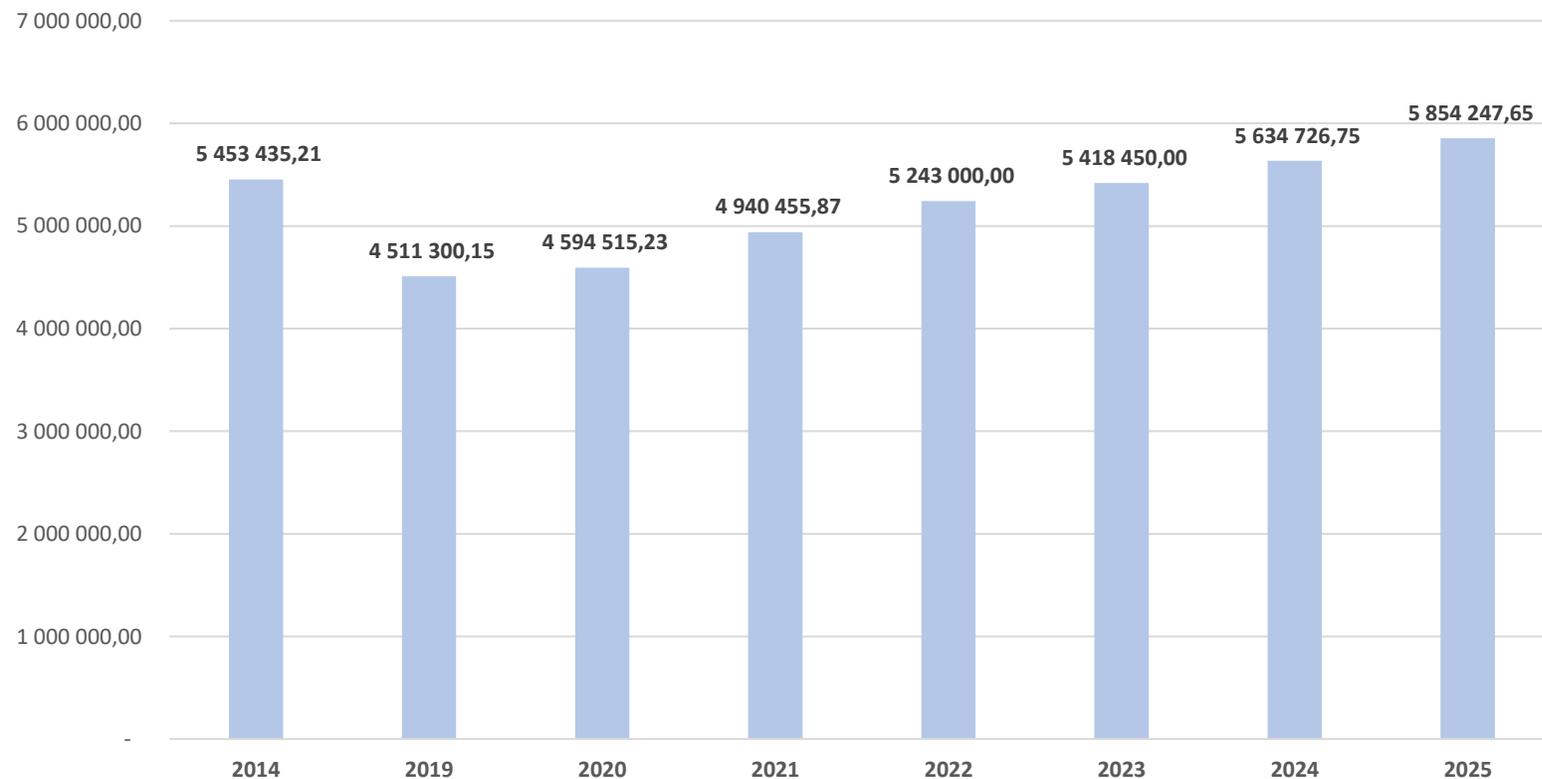
**Dépenses de fonctionnement.** Les charges de personnel / enjeu majeur

**Avec l'ouverture de nouveaux équipements, les charges de personnel devront augmenter.**

**Amorcée en 2021, leur évolution sera forte en 2022 et les années suivantes.**



EVOLUTION CHARGES DE PERSONNEL

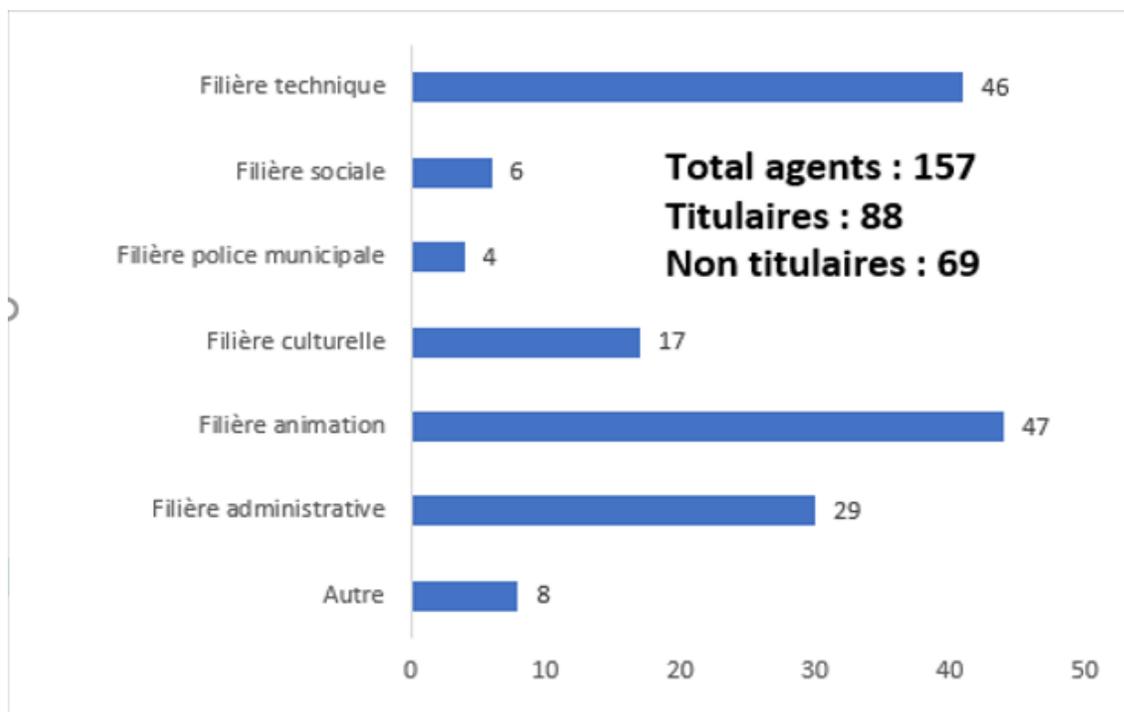


# 1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

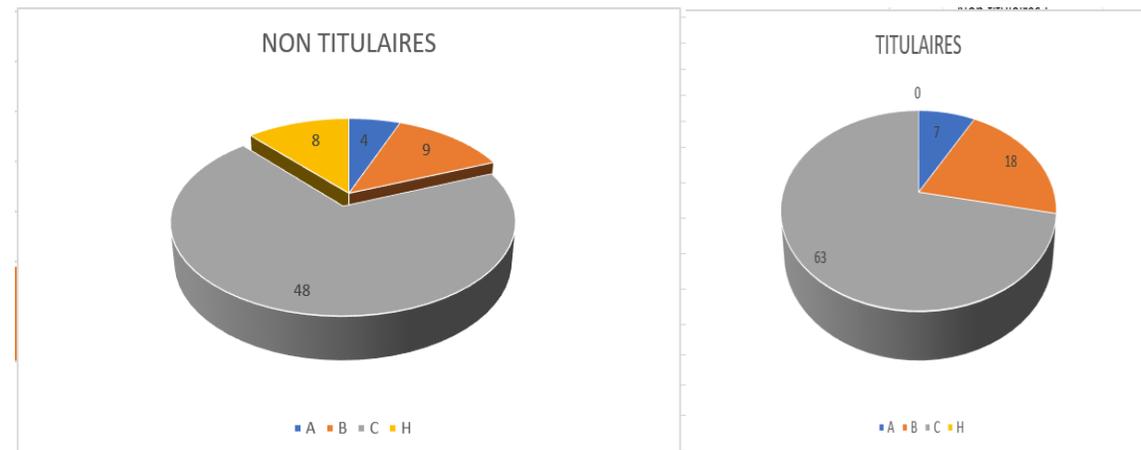
## d. Les recettes / Les dépenses

**Dépenses de fonctionnement.** Les charges de personnel / structure et répartition des effectifs

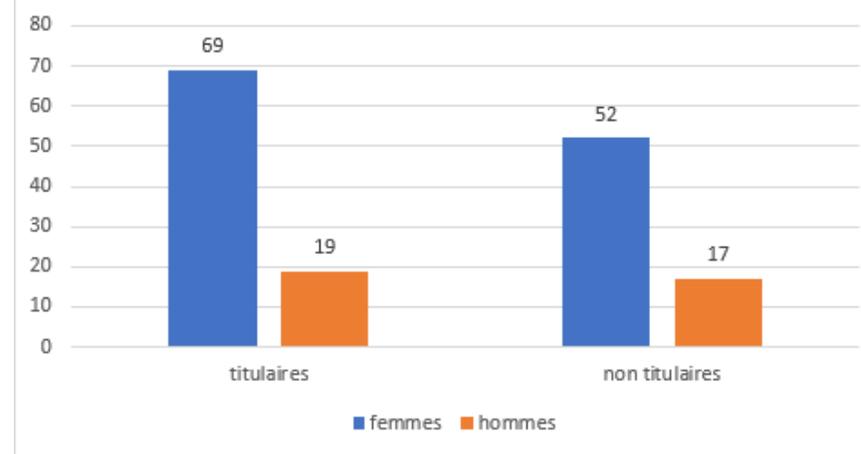
Répartition des agents par filière



Répartition des effectifs par catégorie



répartition femmes/ hommes



### a. Les grandes orientations 2022

## PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES MUNICIPALES POUR 2022

- ✓ Continuer à maintenir une **politique d'investissement public active et diversifiée**, au service des Taillanais.
- ✓ Maitriser l'endettement de la collectivité permettant de maintenir un bon niveau d'épargne et une capacité de désendettement en dessous du seuil d'alerte.
- ✓ Ne pas augmenter la part communale d'impôt.
- ✓ Conserver une **capacité financière permettant de continuer à répondre aux enjeux locaux** : garantir les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants taillanais, soutenir les plus fragiles, le secteur associatif, développer le commerce local, la culture, assurer la tranquillité publique et le développement harmonieux de la commune.
- ✓ Intensifier la démarche de **transition écologique et ville durable**.
- ✓ Poursuivre **l'optimisation des dépenses de gestion**.
- ✓ **Renforcer les recherches de financement**, qu'ils soient publics ou privés, par de nouveaux modes d'intervention et de nouveaux outils participatifs et collaboratifs.
- ✓ Continuer à maitriser **les impacts financiers de la crise sanitaire**

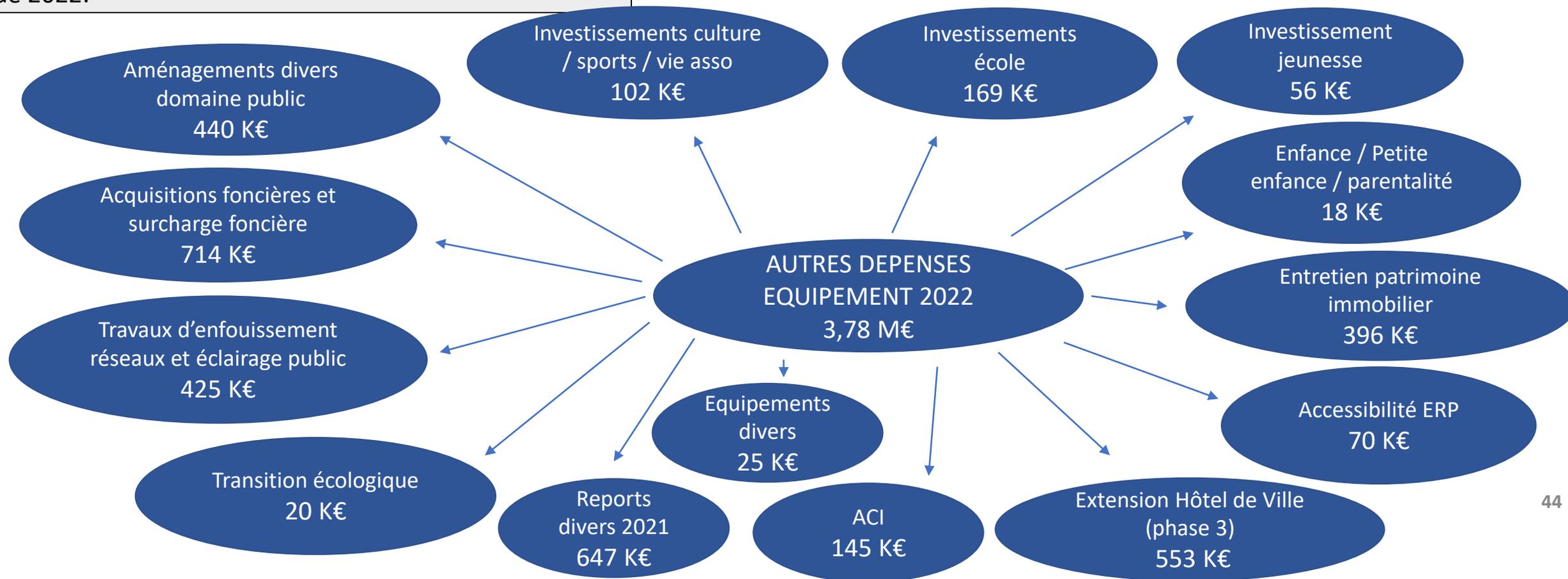
## 2 – LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES

### b. Plan Pluriannuel d'Investissement

Une politique d'investissement volontariste déclinée en un PPI sur la période 2022-25 estimée à près de 17,5 M€ qui verra notamment les réalisations suivantes à partir de 2022:

**Les grands projets d'investissement : 4 130k€ (gérés en AP/CP) sur 2022**

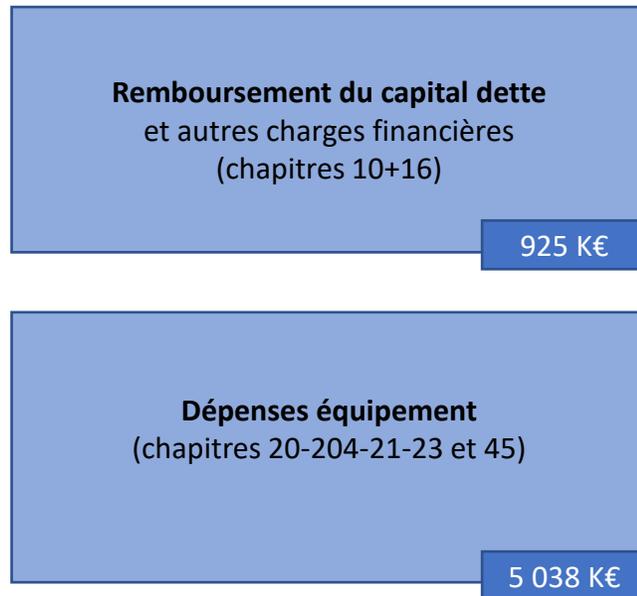
- **Restructuration de l'école la Boétie 0,130 M€ (solde de l'opération)**
- **Construction groupe scolaire éco-performant et innovant « Anita Conti » 4 M€**



### b. Plan Pluriannuel d'Investissement

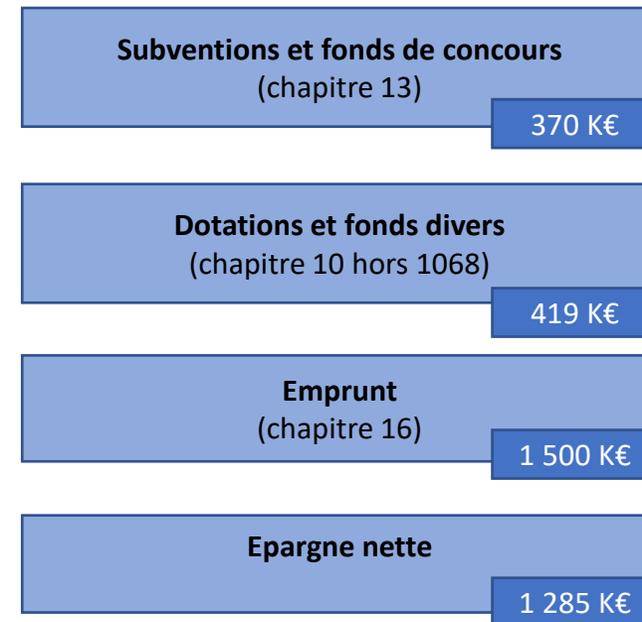
#### Présentation du Compte Administratif 2021

##### Dépenses d'investissement



Pour un total de 5 963 000 €

##### Recettes d'investissement



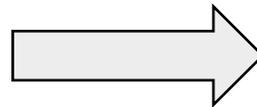
Pour un total de 3 574 000 €

## 2 – LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES

### b. Plan Pluriannuel d'Investissement

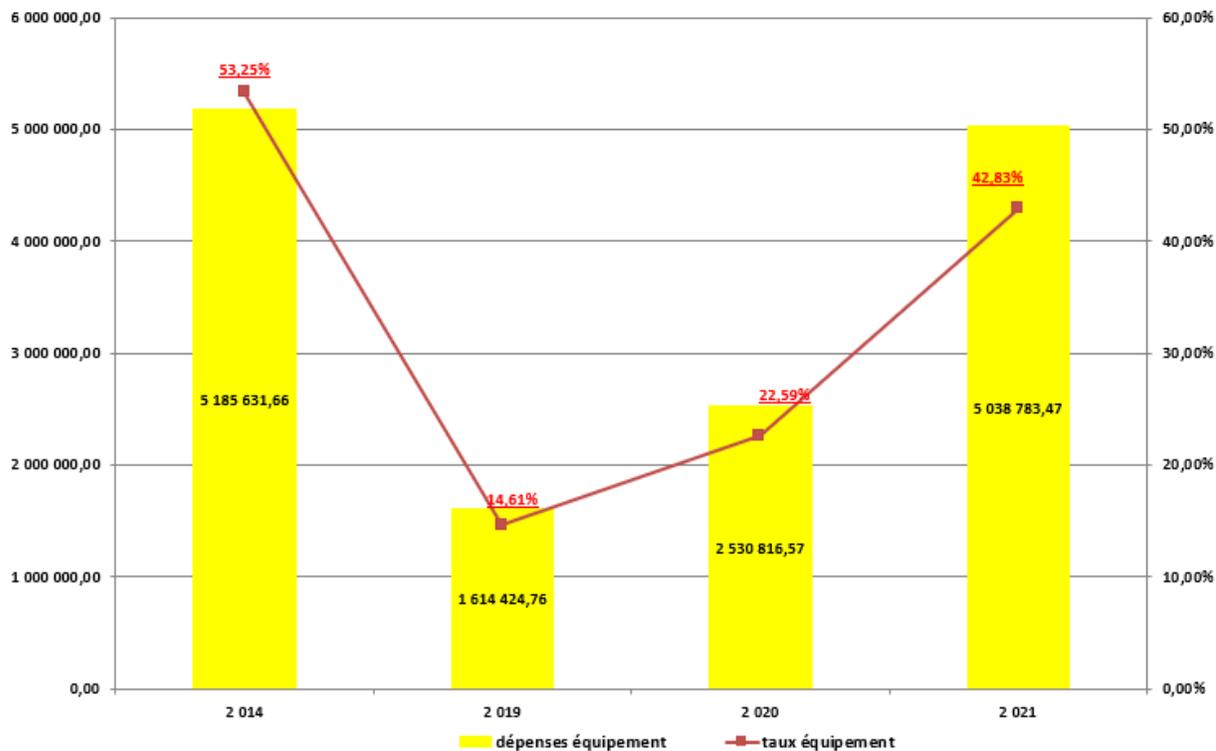
Les investissements et leurs financement / les investissements réalisés

UN INVESTISSEMENT EN CROISSANCE DEPUIS 2019...

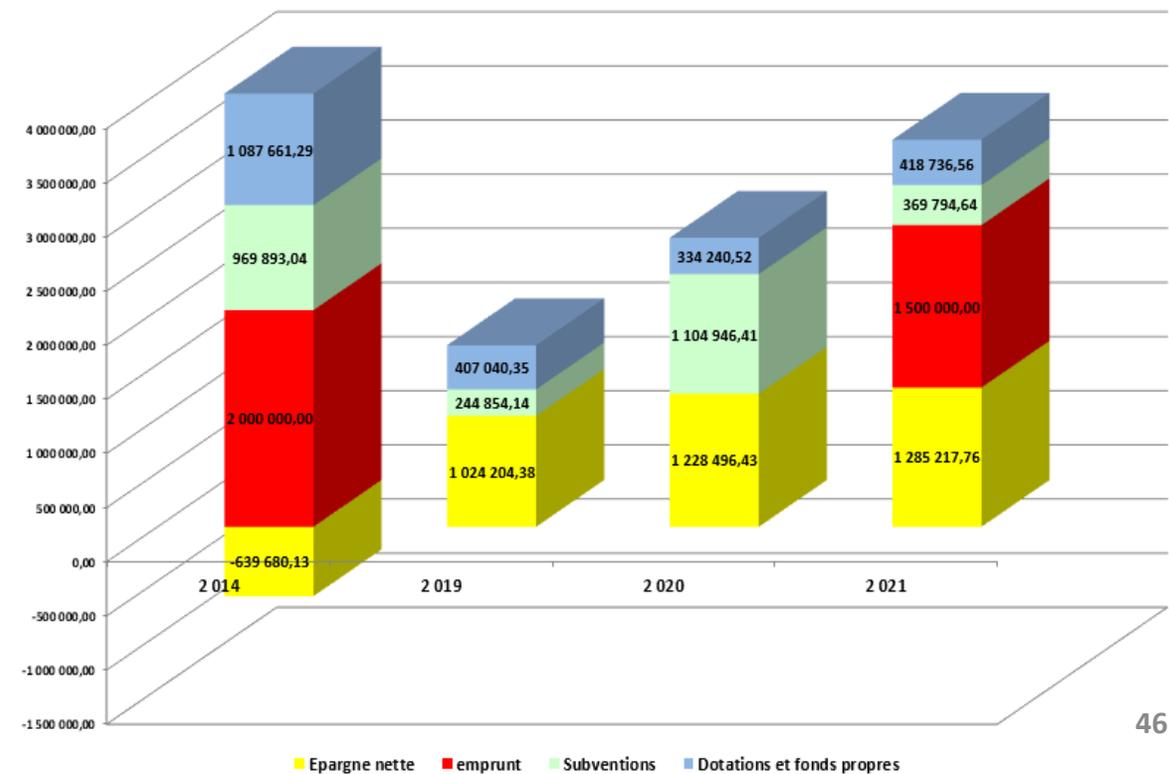


FINANCÉ PRINCIPALEMENT PAR UN  
AUTOFINANCEMENT COMPLÉTÉ EN  
2021 PAR UN NOUVEL EMPRUNT

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT



EVOLUTION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



### c. Prospective financière

#### En section de fonctionnement,

##### HYPOTHÈSES RETENUES

#### Dépenses :

- Hausse des charges à caractère général: +1,5%
- Hausse des dépenses de personnel: +1,5% + impact groupe scolaire + impact RIFSEEP
- Hausse subventions: + 1%

#### Recettes :

- Hausse fiscalité (directe et indirecte) : +1,5% (sans hausse de taux de fiscalité)
- Produits services: +2%
- Dotations : +1% (avec baisse DGF -8%)

#### En section d'investissement,

##### HYPOTHÈSES RETENUES

#### Dépenses :

- Anita CONTI : 4M€ en 2022 et 2,9M€ en 2023
- HdV 500k€ en 2022 et 330k€ en 2023
- Terrain de foot 900k€ en 2023

+ Une enveloppe annuelle d'environ 1,4M€  
(Enfouissements, éclairage public, accessibilité, surcharge foncière, acquisitions foncières et divers travaux d'équipement...)

**Les projections sur les hypothèses retenues montrent que la ville peut réaliser son PPI de 17,5M€ sur le mandat en limitant le recours à l'emprunt. Cela permet de mieux maîtriser l'encours de dette, maintenir le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement en dessous des seuils de vigilance**

## 2 – LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES

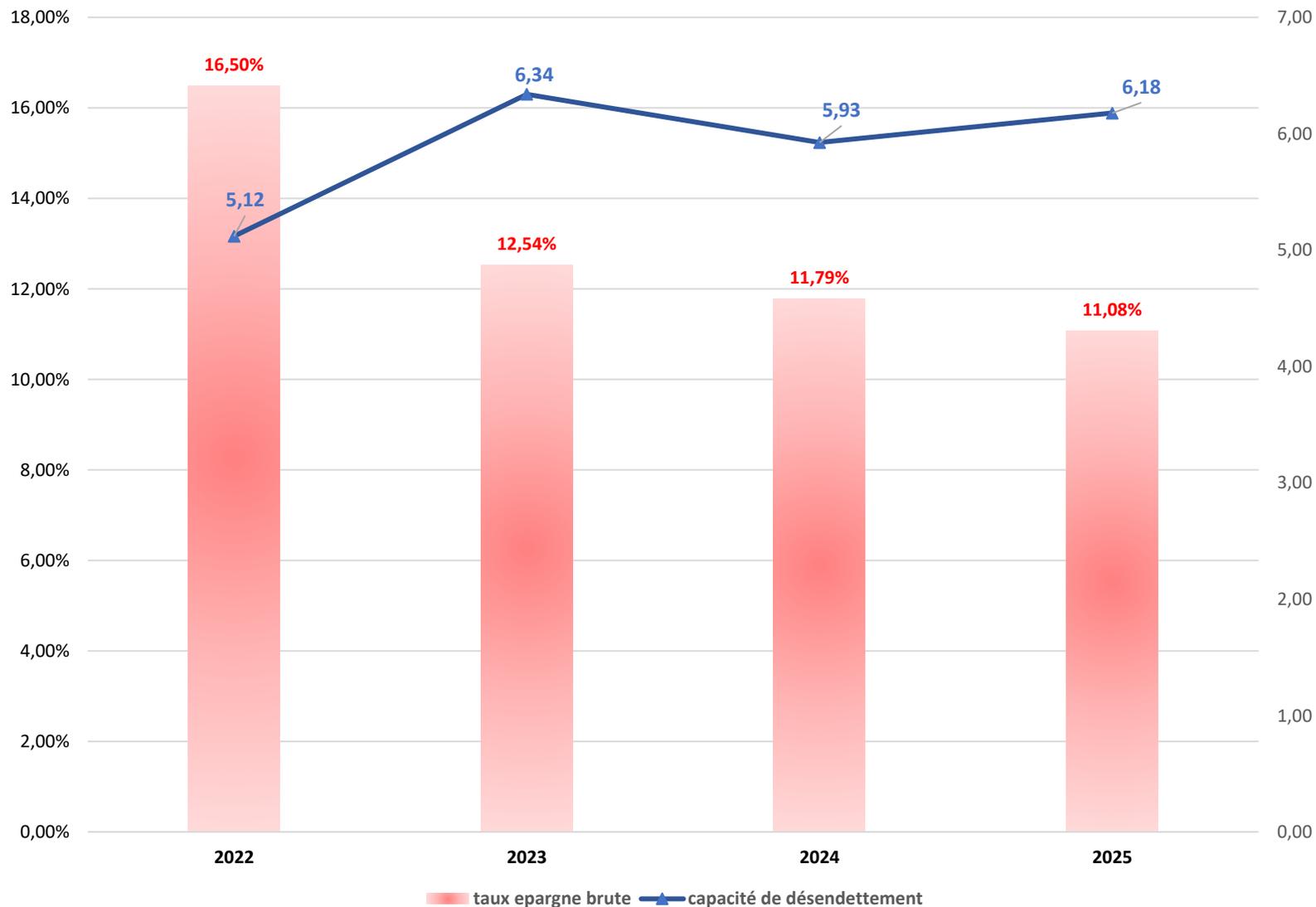
### c. Prospective financière

Les hypothèses retenues montrent une:

- Stabilité de la capacité de désendettement en dessous de 7 ans

- Une dégradation du taux d'épargne brute qui reste toutefois au dessus du seuil de bonne gestion (10%)

Evolution indicateurs financiers



## **III – ANNEXES**

- 1. Situation des finances publiques – avenir des critères de Maastricht**
- 2. Mesures en faveur des collectivités locales – PLF 2022**
- 3. Enjeu de la maîtrise de la dépense publique**
- 4. Optimisation des recettes**

# 1 – SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

Au vu des critères de Maastricht, la France est à ce jour un des plus mauvais élèves en Europe. (chiffres 2019)

## Le déficit public :

L'évolution s'est moins améliorée en France qu'au sein de la zone Euro. Entre 2000 et 2019, le déficit de la zone euro s'est réduit de 5,7 points alors que celui de la France de seulement 3,8 points

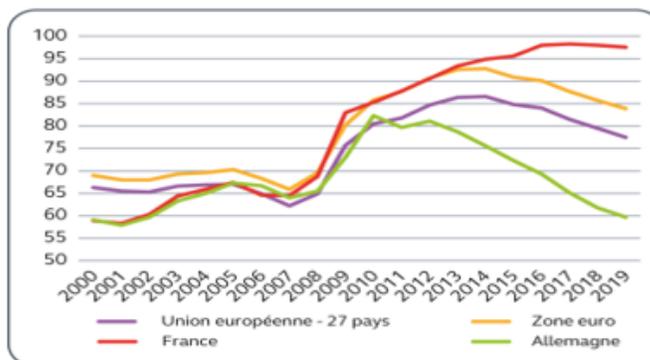


Graphique n° 1 : solde des administrations publiques entre 2000 et 2019 dans l'Union européenne



Source : Cour des comptes à partir des données d'Eurostat

Graphique n° 2 : dette publique rapportée au PIB



Source : Cour des comptes à partir des données d'Eurostat



## La dette publique :

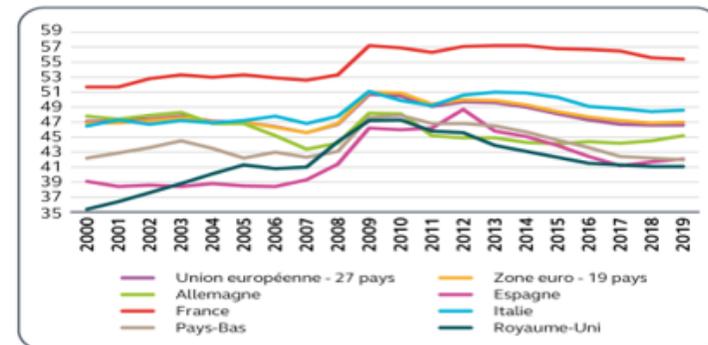
Au cours de la même période 2000-2019, le ratio de dette a augmenté de 11,2 points de PIB dans l'Union européenne et de seulement 0,6 points en Allemagne. En France la dette a augmenté de +38,7 %

## La dépense publique :

Les dépenses publiques françaises étaient les plus élevées de l'Union européenne en 2019 et se situaient 8,8 points de PIB au-dessus de la moyenne (55,4 points de PIB contre 46,6 points)



Graphique n° 3 : évolution des dépenses publiques dans l'Union européenne (en % du PIB)



Source : Cour des comptes, à partir des données d'Eurostat  
Note : la trajectoire de la France n'est pas ici corrigée des crédits d'impôt.

## 1a- Les critères de gouvernance- trajectoire après crise ? gouvernance de l'union européenne

La situation des finances publiques suite à la crise COVID suscite de nombreuses critiques sur la nécessité de maintenir les règles du traité de Maastricht qui régissent la conduite des politiques européennes.

L'exécutif français a déjà indiqué plusieurs fois son intention de les changer.

S'il estime que le critère des 3% maximum de déficit public est « utile car il permet de stabiliser la dette des pays », Bruno Le Maire a déclaré au mois de mars 2021 qu' « en revanche, il y a un indicateur qui est désormais totalement dépassé (...), c'est l'indicateur de dette publique à 60% ».

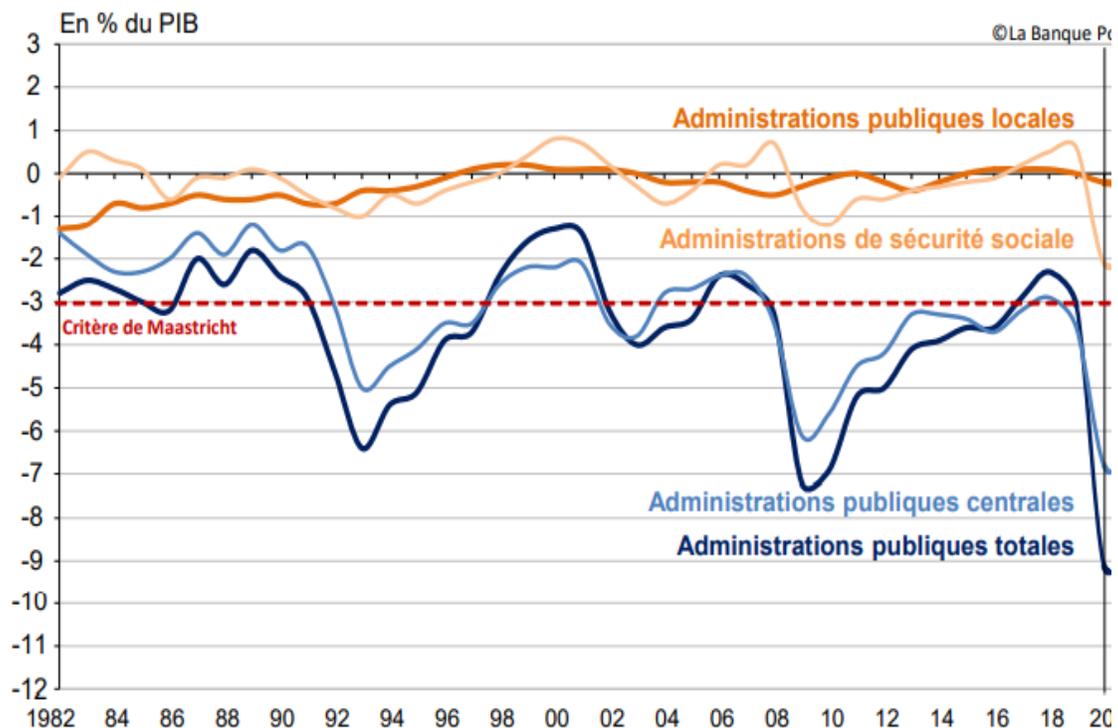
Le ministre de l'Economie a ajouté: « Je demanderai à ce qu' (...) on puisse différencier la situation de chaque Etat membre de la zone euro plutôt que de soumettre tout le monde à un même critère qui, franchement, quand il s'éloigne trop de la réalité, n'a plus aucun sens. »

La présidence de l'Union Européenne par la France à partir du 01 janvier permettra peut être l'instauration de ce débat.

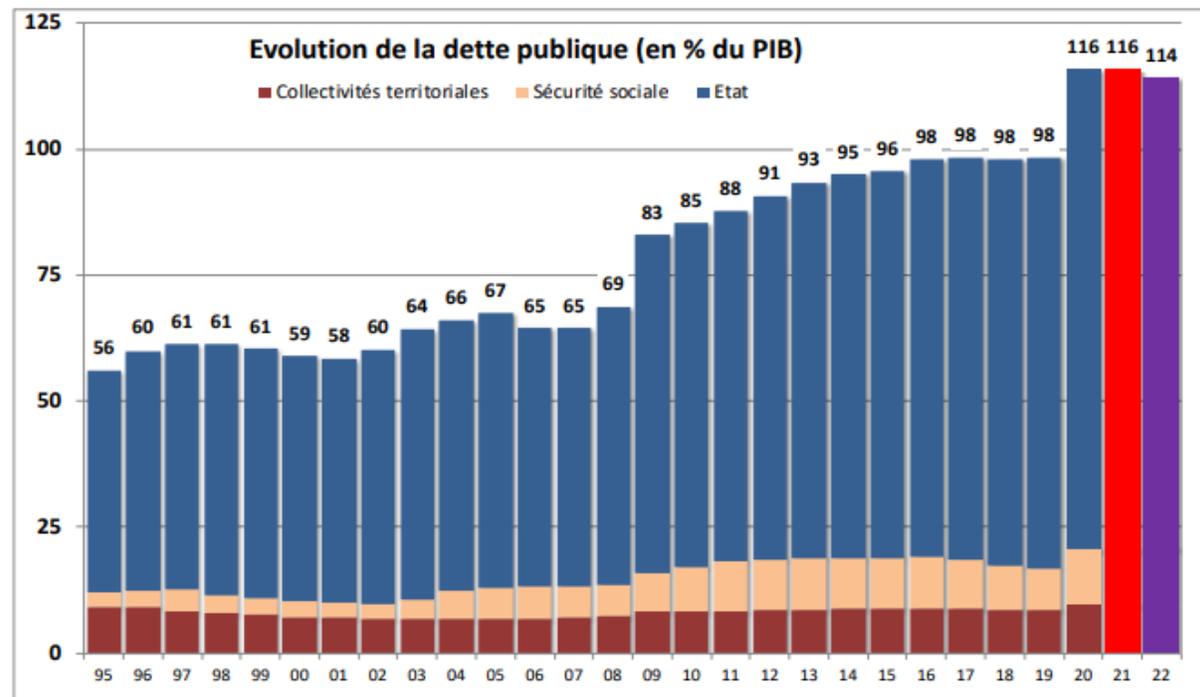
# 1 – SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

La situation des finances publiques à ce jour est préoccupante et son rétablissement dans les prochaines années sera un enjeu majeur des politiques publiques initiées.

### Le déficit des administrations publiques



### La dette publique 2006-2022



## 2 – MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES

### Le Projet de loi de finances 2022

#### Principales mesures en faveur des collectivités locales (art 11,13 et 47)

Conformément à l'engagement pris en loi de programmation des finances publiques 2018-2022, la stabilité des concours financiers est assurée sur ce PLF, sauf ajustements liés aux périmètres et aux réformes mises en œuvre

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont en hausse et s'établissent à 52,7Md€ au PLF 2022 (+612M€)
  - › Effets de la dynamique de certains dispositifs de compensation (progression du PSR de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels)
  - › Croissance de la TVA des Régions (ex DGF)
  - › Hausse de dotations de soutien à l'investissement /calamité
- Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) voit son montant diminuer de 46 millions d'euros (par rapport à 2021) pour atteindre 6,5 milliards.
- Stabilité de la DGF : 26,8Md€ en 2022 , comme en 2021

A périmètre courant		en Mds €		PLF 2022	
				(LFI 2021)	
<b>Transferts financiers aux collectivités locales</b>				2022 : 105,5 2021 : 104,2	
Fiscalité transférée	40,1 (37,3)	Financement de la formation professionnelle		0,7 (0,9)	
<b>Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage</b>				2022 : 64,7 2021 : 66	
Subventions autres ministères	4,7 (4,4)	Dégrèvements législatifs	6,7 (9)	Amendes de police	0,6 (0,6)
<b>Concours financiers de l'État aux collectivités locales</b>				2022 : 52,7 2021 : 52,1	
Prélèvements sur recettes dont	43,2 (43,4)	Mission RCT dont	4,6 (4,2)	TVA des régions	4,7 (4,3)
DGF	26,786	DGD	1,550	TVA fonds de sauvegarde départements	0,2 (0,2)
FCTVA	6,500	DETR	1,046		
DCRTP	2,880	DSIL (communes et groupements)	0,907		
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	3,642	DSI Départements	0,212		
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,661	Comp. régions frais de gestion TH	0,293		
Comp. exonérations fiscales	0,581				

Source : jaunes budgétaires 2022

## 2 – MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES

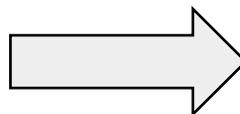
### Le Projet de loi de finances 2022 : La DGF (art 11 et 47)

#### La garantie d'une DGF stabilisée (articles 11 et 47)

- L'enveloppe de DGF est maintenue à son niveau de 2021 soit 26,8Md€ (sauf ajustement de périmètre RSA Réunion et FARU)
- Cette stabilité ne signifie pas qu'il y aura maintien des montants 2021 sur les budgets locaux puisqu'en son sein, la répartition de la DGF entre les différentes enveloppes qui la composent entrainera nécessairement des variations

#### L'ajustement de l'enveloppe normée est resserré à 50M€ et impacté sur les seules dotations Régionales (DCRTP et DTCE)

- Les départements y échappent cette année, le bloc communal y échappe depuis 2020
- Le montant de l'ajustement était de -120M€ en 2020, -159M€ en 2019 ET -293M€ en 2018



### Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2022 : un niveau de DGF stabilisé

A périmètre courant	PLF 2022 (en milliers €)	LFI 2021 (en milliers €)	Evolution PLF 2022 / LFI 2021
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 786 027	26 758 368	0,1%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	5 738	6 694	-14,3%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 500 000	6 546 000	-0,7%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	580 633	539 633	7,6%
Dotation élu local (DEL)	101 006	101 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse	57 471	62 897	-8,6%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	439 206	465 890	-5,7%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 880 214	2 905 214	-0,9%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	388 004	413 004	-6,1%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'État au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	100 000	510 000	-80,4%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 641 930	3 290 000	10,7%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	1 000	900	11,1%
Prélèvement exceptionnel de compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	0	60 000	-100,0%
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	0	10 000	-100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>43 211 650</b>	<b>43 400 027</b>	<b>-0,4%</b>

Source : PLF 2022

## 2 – MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES

### Le Projet de loi de finances 2022 péréquation - dotations et réforme des indicateurs

La loi de finances pour 2021 a mis en œuvre une grande réforme avec la suppression de la Taxe d'Habitation et la création d'un nouveau panier de ressources en compensation (transfert de la part départementales de la TFB aux communes et affectation de fractions de TVA aux intercommunalités et départements)

Cet article 47 du PLF 2022 poursuit la réforme initiée dans l'article 252 de la loi de finances pour 2021.

- Le potentiel financier des communes est élargi à de nouvelles ressources fiscales (droits de mutation, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur les pylônes, majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires)
- L'effort fiscal est simplifié en étant recentré sur la mesure des ressources fiscales mobilisées par une commune, rapportées à ce qu'elles représenteraient avec les taux moyens d'imposition.
- Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations et neutraliser les effets de cette réforme, le gouvernement étend jusqu'en 2028 la fraction de correction permettant le lissage des modifications.

**Pour 2022, le poids de la péréquation dans la DGF sera accrue.**

L'augmentation proposée s'élève à + 230 M€ : les dotations de péréquation des communes sont majorées de + 190 M€, soit 10 M€ de plus que les années précédentes (la DSU et la DSR augmentent chacune de + 95 M€)

Dotations de péréquation (en M€)	Montant 2021 (LFI 2021)	Progression proposée dans le PLF 2022	Montant 2022 (PLF 2022)	Evolution 2021-2022
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	2 471	95	2 566	3,8%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	1 782	95	1 877	5,3%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794		794	0,0%
Dotation d'intercommunalité	1 623	30	1 653	1,8%
Dotation de péréquation départements	1 523	10	1 533	0,7%
Dotation de péréquation régions				0,0%
<b>Total péréquation</b>	<b>8 193</b>	<b>230</b>	<b>8 423</b>	<b>2,8%</b>

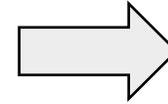
Tableau III-A-3-3 : Dotations de péréquation de la DGF en 2020 (LFI) et 2021 (PLF)  
Source : LFI pour 2020 et PLF pour 2021

## 2 – MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES

### Le Projet de loi de finances 2022 : poursuite du soutien à l'investissement local

**Il existe 3 dotations de soutien à l'investissement local des communes :**

- ✓ **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** mise en place en 2016 en vue de renforcer le soutien apporté par l'État à l'investissement local. Les projets d'investissement éligibles sont ceux qui sont dotés d'un caractère structurant, susceptibles d'être engagés rapidement et d'obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local.
- ✓ **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** répond aux besoins d'équipement, permettant ainsi le démarrage de projets subventionnés dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ;
- ✓ **Dotation politique de la ville (DPV)**, créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009. Elle est destinée aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains;

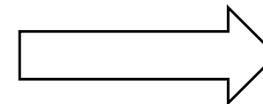


#### **Poursuite du soutien à l'investissement local**

- ✓ La DSIL bénéficie d'un abondement exceptionnel de 350 M€, notamment pour soutenir les programmes Actions Cœur de ville et Petites Villes de Demain, s'inscrivant dans le cadre des CRTE
- ✓ + 1,046 Mds€ pour la DETR
- ✓ + 150 M€ pour la DPV

#### **Plan d'investissement « France 2030 »**

Un amendement gouvernemental présente le plan d'investissement « France 2030 » qui se compose de 34 Mds€ dont 30 Mds€ de subventions et 4 Mds€ de fonds propres pour les entreprises – étalé sur cinq ans dont 3,5 Mds€ dans le PLF 2022



- 8 milliards d'euros consacrés à l'énergie et la décarbonation de l'économie dont 2 milliards d'euros pour la filière hydrogène et 1 milliard au nucléaire,
- 6 milliards d'euros vers les secteurs de l'électronique et de la robotique,
- 5 milliards d'euros dans les start-up dont 2 milliards de subventions et 3 milliards de fonds propres,
- 4 milliards d'euros pour les transports notamment en direction des batteries et de la construction d'un avion bas carbone,
- 2 milliards d'euros doivent financer une « révolution du système agroalimentaire », dont 500 millions d'euros en fonds propres,
- 3 milliards d'euros fléchés vers la recherche et l'industrie de la santé, afin de produire d'ici 2030 une vingtaine de biomédicaments et développer les « dispositifs médicaux de demain »,
- 2,5 milliards d'euros vers la formation,
- 2 milliards d'euros pour la culture, l'exploration spatiale et des fonds marins.

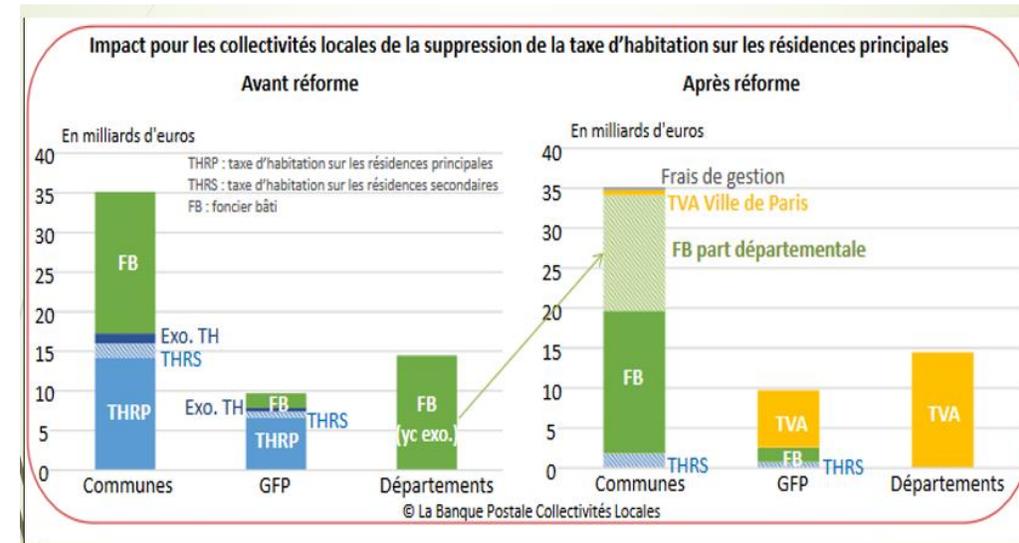
### 3 – OPTIMISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### La fiscalité – rappel de la réforme de la TH

La LFI pour 2020 a prévu une suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

Cette réforme a permis à 80 % des Français, soit 17,6 millions de foyers, de ne plus payer cet impôt dès 2020

La suppression de cet impôt, qui représente une perte de 23 Md€ pour les collectivités du bloc communal, leur est intégralement compensée depuis l'année 2021. Ainsi, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) revient dorénavant aux communes. **La taxe foncière est intégralement affectée au bloc communal**



Un mécanisme de coefficient correcteur a été mis en place destiné à neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de la TFPB aux communes. Ce coefficient correcteur s'applique chaque année aux recettes de TFPB de l'année de la commune et le complément ou la minoration en résultant évolue dans le temps comme la base d'imposition à la TFPB

« ce mécanisme correcteur participe à la tendance globale de déterritorialisation des ressources. Le fait qu'une partie des impositions levées sur un territoire le quittent, bien qu'il s'agisse d'un transfert parfaitement justifié, n'en reste pas moins de nature à rendre moins intelligible l'impôt local. » France Urbaine

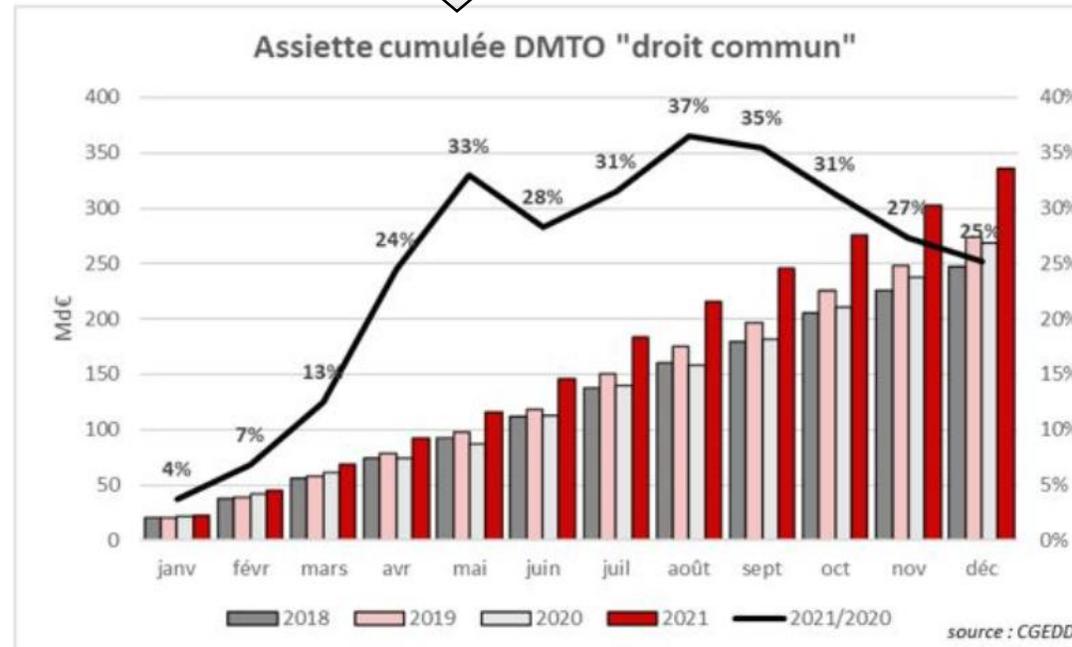
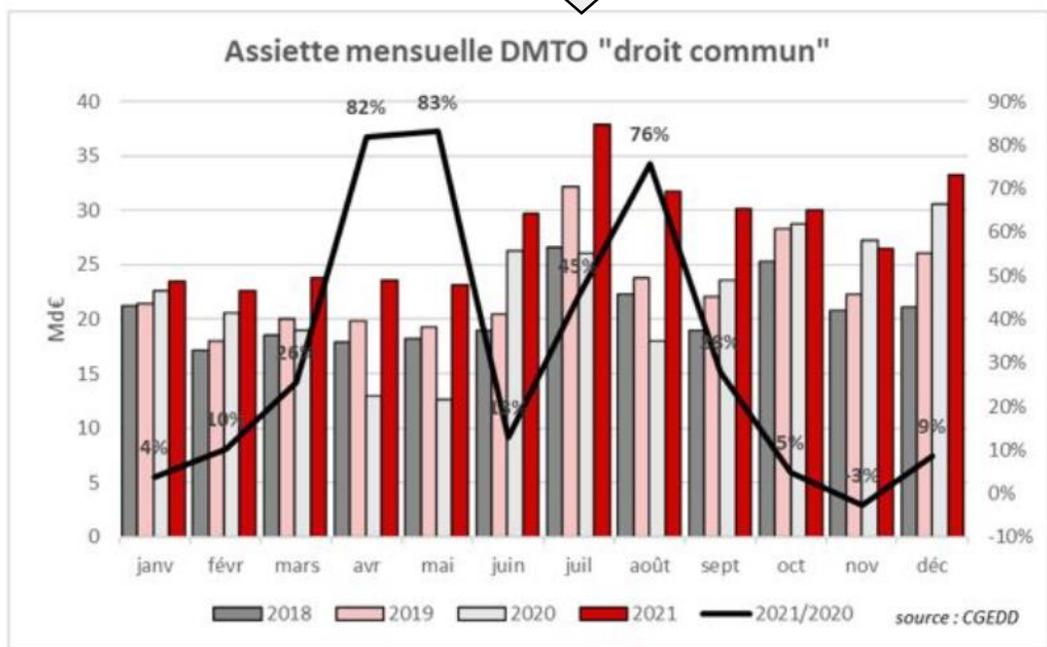
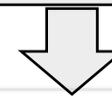
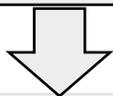
### 3 – OPTIMISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le dynamisme de la fiscalité se constate dans ses composantes propres notamment les droits de mutation

Au niveau national, les assiettes DMTO de droit commun (auxquelles s'applique le taux départemental de 3,8% ou 4,5%) de décembre 2021 sont supérieures de 9% à celles de décembre 2020.

Chaque mois de 2021 se situe à un niveau supérieur, non seulement à 2020 (hormis novembre), mais également à ceux de 2018 et 2019.

Sur l'ensemble de l'année, les assiettes DMTO 2021 sont en hausse de 25% par rapport à 2020, soit un produit DMTO total 2021 estimé à 16,05 Md€ contre 12,95 Md€ en 2020 et 13,22 Md€ en 2019 (année du précédent record).



# 4 – ENJEU DE MAITRISE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

## La maîtrise des dépenses publiques locales constitue un enjeu majeur pour l'avenir des finances publiques

En 2020, les dépenses des administrations publiques locales (APUL) s'élèvent à 270,1 Md€ en comptabilité nationale et représentent 18 % de la dépense publique totale

Leur part dans le produit intérieur brut (PIB) a crû de plus de 3 points sur cette période, pour atteindre 11,7 % du PIB en 2020

Les dépenses des APUL ont augmenté à un rythme annuel moyen plus soutenu que celui du PIB (+ 4,3 % contre + 3,5 % /an en moyenne entre 1983 et 2020), mais aussi plus rapidement que les dépenses des autres administrations publiques (+ 3,4 % par an pour les APUC et + 4,3 % pour les ASSO)

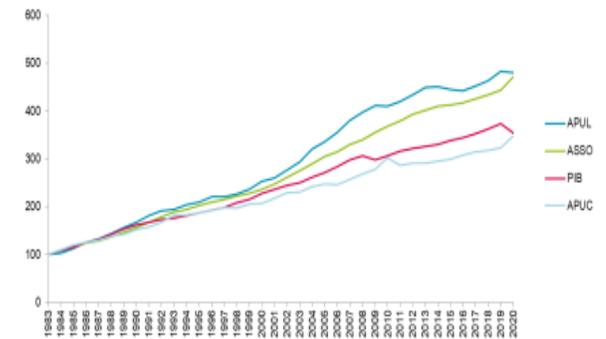
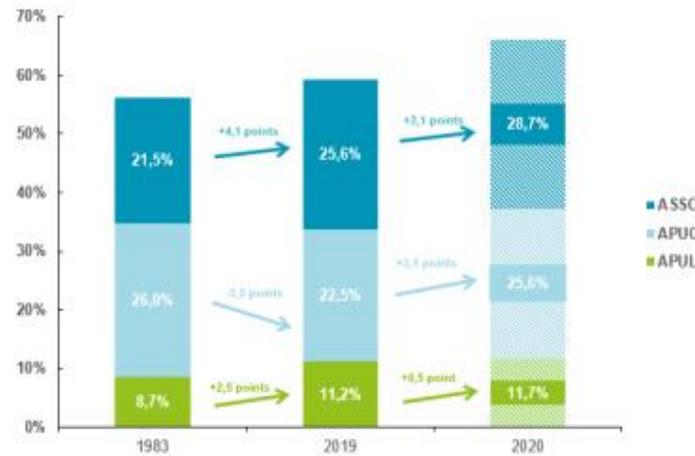
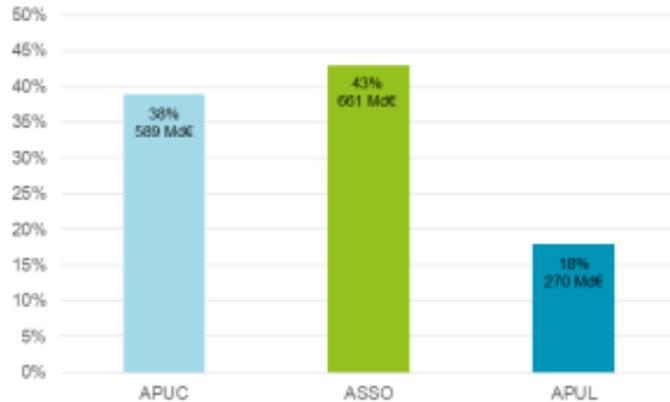


Figure 1-A-1-2 : Evolution des dépenses des administrations publiques par rapport au PIB en base 100 entre 1983 et 2020  
Source : INSEE, Comptes nationaux - base 2014

### Dépenses publiques locales

Cet enjeu porte essentiellement sur les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement des APUL ont progressé trois fois plus rapidement que leurs dépenses d'investissement. En 2020, les dépenses de fonctionnement représentent 81 % de la dépense totale des APUL et celles d'investissement 19 %.

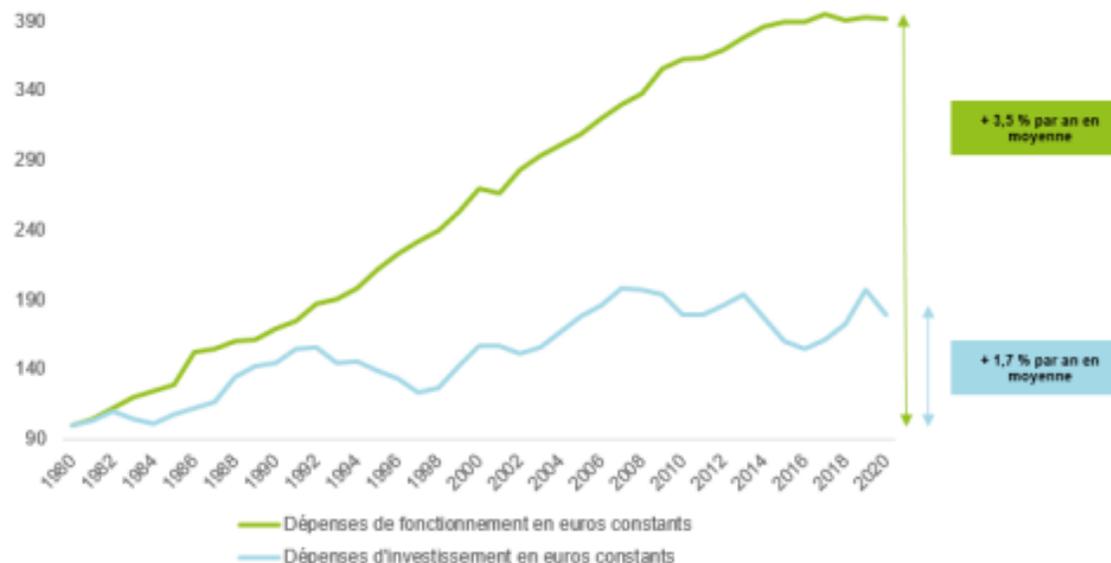
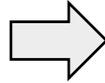


Figure I-A-1-4 : Évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement en volume (base 100 en 1980)

Source : DGCL, Les collectivités locales en chiffres 2021

## 4 – ENJEU DE MAÎTRISE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

**Le PLF 2022 a fixé un retour du déficit autour de 3 % à l'horizon 2027.**



**Le ministre en charge des comptes publics a prévu que la dépense publique devrait être limitée à 0,7 % par an entre 2022 et 2027.**

*« C'est à peu près le taux de croissance moyen des dépenses publiques au cours des années 2011 à 2019, mais il a été obtenu en réalisant des économies avec des mesures qui ont été difficiles à prendre : recul progressif de l'âge minimal de départ à la retraite sur les années 2011 à 2018, gel du point de la fonction publique pendant presque dix ans ; forte baisse des dotations de l'État aux collectivités locales sur la période 2014-2016 qui les a obligées à réduire leurs investissements puis leurs dépenses de fonctionnement ». F. ECALLE*

**La maîtrise de la dépense publique est désormais un enjeu majeur pour les prochaines années.**

**Le rapport Arthuis** publié le 18 mars initie le débat sur la soutenabilité des finances publiques après la crise COVID et insiste sur la maîtrise de la dépense publique.

La pluri-annualité, l'encadrement des dépenses et l'évaluation sont les autres principes majeurs soutenus par le rapport.

***Le rapport préconise le retour du dispositif des contrats de Cahors.***

## 4 – ENJEU DE MAITRISE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

Pour permettre la réussite de cet objectif, la mise en place de contrats (dits « contrats de Cahors ») qui comprenaient un objectif contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement a été instauré

Instaurés par l'article 29 de la LFPF 2018-2022, ils s'appliquaient pour les 321 plus grandes collectivités (celles dont le budget de fonctionnement est supérieur à 60 M€).

Afin de tenir compte des spécificités locales (dynamisme démographique, revenu moyen par habitant et efforts passés de maîtrise des dépenses), l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement pouvait faire l'objet d'une modulation et varier de + 0,75 % à + 1,65 %.



Le bilan est satisfaisant pour l'Etat.

Selon les jeunes budgétaires du PLF 2022,  
 Sur les 321 collectivités concernées par la contractualisation,  
 -228 ont décidé de s'engager, soit 71 % d'entre elles.  
 -92 collectivités non-signataires se sont vu notifier une trajectoire d'évolution maximale de leurs dépenses de fonctionnement .  
 -17 autres collectivités ont décidé de signer un contrat avec l'État de façon volontaire

	Ensemble	Régions	Départements	EPCI	Communes
Nombre de contrats signés	228	9	45	54	120
Part des collectivités signataires dans le total des collectivités concernées	71%	53%	46%	87%	83%

Tableau I-F-3-1 : Taux de signature des contrats de Cahors par catégorie de collectivité  
 Source : Direction du budget

De 2017 à 2019, les dépenses de fonctionnement des 321 collectivités concernées par la contractualisation ont augmenté de + 1,4 %, pour un objectif cumulé de + 3,6 %.

321 Cahors	Evolution 2017-2020	
	Taux cible	Exécuté
Communes	3,7%	-1,0%
EPCI à fiscalité propre	3,8%	4,3%
Départements	3,7%	2,0%
Régions	3,6%	1,2%
Toutes collectivités	3,6%	1,4%

